



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

ASSISTANCE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES PAYS DES GRANDS LACS DANS LA PROMOTION
ET LE SUIVI DE L'EXECUTION DES PROJETS SOUS-REGIONAUX

RP/RAF/85/633

Afrique.

Rapport technique: Etude et propositions portant sur le
renforcement des structures et activités de la CEPGL en matière
de planification et de promotion du développement industriel
intégré des pays membres* ,)

Préparé pour le Secrétariat Exécutif Permanent
de la CEPGL par l'Organisation des Nations Unies
pour le Développement Industriel

D'après l'étude de M. (Joachim Favi,)
Consultant en Développement des Institutions

* Ce document n'a pas fait l'objet de mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>CONTEXTE D'EXECUTION DU PROJET</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>CHAPITRE I : ORGANES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION</u>	
<u>INDUSTRIELLE COMMUNAUTAIRES</u>	6
A) <u>ORGANES DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA C E P G L</u>	8
1- <u>Structures et fonctionnement de la Direction des Affaires Economiques chargée de la Planification et de la Promotion Industrielle.</u>	8
2- <u>Attributions de la Division "Planification et Industrie" de la C E P G L.</u>	9
3- <u>Observations sur le fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la C E P G L.</u>	11
B) <u>INSTITUTION FINANCIERE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE LA CEPGL - LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DES GRANDS LACS : B D E G L.</u>	13
C) <u>STRUCTURES NATIONALES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE</u>	16
1- <u>Similitude des organes et des expériences du BURUNDI et du RWANDA en matière de Planification et de promotion industrielle.</u>	16
2- <u>Organes de Planification et de Promotion Industrielle du ZAIRE.</u>	19
D) <u>RELATION ENTRE LES ORGANES COMMUNAUTAIRES ET LES STRUCTURES NATIONALES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE.</u>	24
1- <u>Le Secrétariat Exécutif et les Etats Membres</u>	24
2- <u>La B D E G L et les organismes nationaux</u>	25
3- <u>Autres organismes de la C E P G L.</u>	26

	<u>Pages</u>
<u>CHAPITRE II : PROGRAMMES NATIONAUX ET SOUS-REGIONAUX</u>	
<u>D'INDUSTRIALISATION ET D'INTEGRATION</u>	
<u>ECONOMIQUE</u>	28
A) <u>STRATEGIE ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES</u>	
<u>D'INDUSTRIALISATION.</u>	28
1- Stratégie d'industrialisation de la C E P G L	28
2- Programme initial d'industrialisation de la sous-région	29
3- Bilan d'activité du Secrétariat Exécutif en ma- tière de Planification et de programmation industrielle	30
4- Programme du Secrétariat Exécutif en matière de Planification et de promotion industrielle pour 1985-1986	33
B) <u>STRATEGIE ET PROGRAMMES INDUSTRIELS DES ETATS</u>	37
1- <u>Stratégie d'industrialisation des Etats</u>	37
2- <u>Programmes industriels nationaux</u>	38
C) <u>INDUSTRIALISATION DE LA CEPGL AU SEIN DE LA</u>	
<u>COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE.</u>	41
1- <u>Projets industriels soumis par le Secrétariat</u> <u>Exécutif de la C E P G L</u>	41
2- <u>Point d'exécution des projets industriels</u> <u>de la C E P G L</u>	42
3- <u>Projets industriels des Etats soumis à la</u> <u>Conférence de BANGUI</u>	45
4- <u>Projets susceptibles de renforcer l'intégra-</u> <u>tion industrielle de la C E P G L au sein de</u> <u>la C E E A C</u>	45
5- <u>Programme minimum d'intégration industrielle</u> <u>de la C E P G L</u>	47

	<u>Pages</u>
<u>CHAPITRE III : RECOMMANDATION D' ACTIONS POUR UNE MEILLEURE COORDINATION PAR LA CEPGL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES ETATS MEMBRES.</u>	51
A) <u>RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT</u>	53
B) <u>RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DE IA B D E G L</u>	61
C) <u>RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES</u>	64
<u>C O N C L U S I O N</u>	72
<u>A N N E X E S</u>	

CONTEXTE D'EXECUTION DU PROJET

1. HISTORIQUE

Cette mission est intervenue à la suite de la Conférence sur la décennie de l'Industrialisation pour les pays membres de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale qui s'est tenue à BANGUI (République Centrafricaine) du 18 au 22 Février 1984. Deux projets d'assistance de l'ONUDI aux groupements économiques sous régionaux avaient été identifiés : le premier RP/RAF/84/033 concernant la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui regroupe depuis 1976 (Accord des Chefs des Etats membres du 20 Septembre 1976) le BURUNDI, le RWANDA et le ZAIRE ; le second RP/RAF/85/616/31 devra procéder au bilan d'exécution des projets nationaux et sous régionaux de développement et d'intégration industriels des pays membres de la CEEAC (membres de l'UDEAC, de la CEPGL et de Sao Tomé et Principe) soumis lors de ladite conférence. Le bilan devra aider à préparer sous le parrainage de l'ONUDI la prochaine conférence qui se tiendra probablement à BRAZZAVILLE (République Populaire du CONGO) à la 2e quinzaine du mois de Janvier 1986.

Le rapport qui suit intéresse tout particulièrement le premier projet cité, bien que pour des raisons d'harmonie à la demande de l'ONUDI par deux fois (entre le 1er et 10 Août 1985 à BANGUI et entre le 4 et le 14 Septembre 1985 à GOMA, à GISENYI et KIGALI) les deux consultants MM. Joachim FAVI et Samir KANOUN ont conjugué leur mission respective aux sièges de l'UDEAC, de la BDEGL, du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL et aux Ministères du Plan, de l'Industrie du Rwanda.

2 - J U S T I F I C A T I O N

Le Sommet des Chefs d'Etat du BURUNDI, du RWANDA et du ZAIRE qui s'est tenu en Novembre 1983 avait recommandé un bilan des activités du Secrétariat Exécutif Permanent en matière de promotion et d'intégration économique des pays membres qui devrait aider à la restructuration organique dont l'objectif sera d'accélérer l'intégration au sein de la Communauté Economique.

A la demande du Secrétariat Exécutif Permanent, un projet RAF/84/046 exécuté conjointement par le PNUD et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) au début de l'année 1985 a été fait des recommandations examinées en Juin 1985 par les Etats membres et qui seront soumises au prochain sommet des Chefs d'Etat qui se tiendra probablement avant la fin de l'année 1985.

Parallèlement à ce travail confié à la CEA et au PNUD, le Secrétariat Exécutif Permanent avait demandé à l'ONUDI une mission de consultation d'une durée de deux mois et demi qui procéderait de façon plus spécifique à un diagnostic des structures du Secrétariat et des Etats membres de la CEPGL en matière de Planification et de Promotion industrielle, de manière à faire ressortir les actions nécessaires au renforcement de l'intégration industrielle considérée comme base du développement des échanges et de l'intégration économique au sein de la Communauté.

3 - TERMES DE REFERENCE AU PROJET RP/RAF/84/033

La mission devra faire ressortir 4 points particuliers à savoir :

- Un diagnostic des structures, de l'organisation du fonctionnement du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL en mettant en relief ses objectifs et ses réalisations en matière du développement et de l'intégration industrielles des Etats membres.
- Les liens fonctionnels ou de coordination entre le Secrétariat et les structures nationales de promotion industrielle.
- L'identification d'un certain nombre de secteurs prioritaires susceptibles d'accélérer par leur développement l'intégration industrielle et le développement des échanges entre les pays membres de la Communauté.
- Les recommandations précises et opérationnelles en vue du renforcement du rôle de promotion de l'intégration industrielle du Secrétariat et une meilleure coordination des structures nationales de planification et de promotion industrielles, recommandations qui devront comporter une identification des mesures d'assistance susceptibles au niveau national et sous régional d'être soumises à la coopération internationale dont celle de l'ONUDI.

4 - DEROULEMENT DE LA MISSION.

La mission qui a finalement eu lieu du 19 Juin au 21 Septembre 1985 s'est déroulée chronologiquement tel qu'indiqué à l'annexe n° 7 du présent rapport.

Sur recommandation des responsables du Secrétariat Exécutif et après autorisation de l'ONUDI, le consultant a organisé son programme de travail entre le Siège du Secrétariat, les Ministères du Plan et de l'Industrie des Etats membres et le Siège de l'UDEAC.(1)

(1) Voir Rapport de tournée dans les Etats en Annexe 1.

II INTRODUCTION

La communauté économique des pays des Grands Lacs, bien que étant l'une des plus récentes organisations économiques sous régionale en Afrique constituée en réalité depuis 1976 (Accord des Chefs d'Etat du BURUNDI, du RWANDA et du ZAIRE du 20 Septembre 1976), une tentative de réinstauration de développement économique et social dans un espace économique unique tel qu'il prévalait avant les indépendances.

Beaucoup d'efforts ont été accomplis depuis lors. Mais avant le dixième anniversaire de la Communauté, les autorités politiques estiment qu'il est nécessaire de faire un véritable bilan d'activités qui devait permettre une réorganisation des structures du Secrétariat Exécutif et des organismes spécialisés. Ce bilan confié aux organisations internationales (PNUD, CNUCED, CEA, ONUDI) vise essentiellement à renforcer tout au moins au niveau du Secrétariat Exécutif la coordination du développement et l'intégration économique des pays membres.

Il apparaît des travaux effectués par les missions internationales que de nombreuses activités peuvent être comptées à l'actif du Secrétariat Exécutif dans les domaines essentiels tels que :

- la sécurité aux frontières entre les Etats
- la convention judiciaire relative à l'entraide journalière en matière pénale
- l'arrangement relatif à la libre circulation des fonctionnaires et des hommes d'affaires des pays membres
- l'accord commercial et de coopération douanière qui prévoit la libéralisation des Echanges des produits originaires de la Communauté
- l'arrangement monétaire entre les banques centrales pour faciliter le transfert des mandats poste, des indemnités des compagnies d'assurance.

Toutefois la Communauté a beaucoup de difficultés à imposer des structures de concertation pour traduire dans les faits les objectifs dans le domaine de la coopération économique. De très nombreuses Etudes réalisées sur des projets identifiés pourtant dans des secteurs prioritaires d'intégration économique ne se traduisent pas encore par des réalisations concrètes. Les raisons d'un tel phénomène doivent être recherchées aussi bien au niveau du Secrétariat Exécutif et des organismes spécialisés créés par la Communauté mais également dans les Etats membres. Il ne suffira plus d'identifier de nouveaux secteurs d'activités d'intérêt communautaire, si les structures nationales, les organes et les procédures de décision communautaires ne sont pas fondamentalement révisés dans le sens de l'intégration progressive et certaine des Economies des pays membres. La Planification et la promotion du développement industrielle devront constituer les bases essentielles de la coordination du développement et de l'intégration économique communautaire. Une telle coordination ne sera possible qu'à la suite du renforcement des structures nationales et de l'établissement d'un courant minimum de concertation entre ces structures nationales elles-mêmes, entre ces structures et les organes communautaires d'identification, de programmation et de suivi des actions au niveau sous-régional.

I.- ORGANES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE

COMMUNAUTAIRES

Organes et procédures de décision au sein de la CEPGL.

En dehors du Secrétariat Exécutif Permanent qui a une fonction administrative et d'exécution, la CEPGL comporte plusieurs organes qui sont la Conférence des Chefs d'Etats, le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat, la Commission Consultative, et les différentes Commissions Techniques Spécialisées :

- La Conférence des Chefs d'Etat, organe suprême de la CEPGL définit la politique générale de la Communauté, contrôle les travaux du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat, adopte le budget annuel, nomme le Secrétaire Exécutif et ses Adjoints.

- Le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat met au point et propose à la conférence des Chefs d'Etat les mesures générales de politique de développement de la coopération communautaire.

- La Commission Consultative qui est compétente en matière d'interprétation et d'application des textes régissant les différentes institutions de la Communauté. Elle donne des avis quant au respect des droits dans l'interprétation et l'application des textes fondamentaux.

et - Les Commissions techniques spécialisées au nombre de trois, sont chargées dans des domaines de compétence précis d'évaluer annuellement le bilan de la coopération, de veiller à la mise en oeuvre des décisions politiques et des accords et conventions existants . Les trois commissions techniques spécialisées traitent respectivement :

. des affaires économiques, sociales, de transports et communications

. des affaires politiques, juridiques, de sécurité et de l'immigration

. des affaires techniques, de la culture et de la santé.

Parallèlement aux commissions techniques, un certain nombre de réunions sectorielles ont été institutionalisées ; il s'agit :

- . des réunions des spécialistes de la sécurité
- . des réunions des Ministres et Commissaire d'Etat chargés de la justice
- . des réunions des autorités judiciaires des Etats membres
- . du comité ad'hoc pour les affaires douanières
- . de la réunion des gouverneurs des banques centrales
- . de la réunion des responsables des Compagnies d'assurance
- . du comité mixte de surveillance épidémiologique
- . de la réunion des recteurs d'université
- . du groupe de travail ad'hoc chargé de l'Education
- et . de la Commission technique mixte Zaïro-Rwandaise sur le gaz méthane.

A part le comité de surveillance épidémiologique et la commission technique mixte Zaïro-Rwandaise qui se réunissent assez régulièrement la plupart des réunions sectorielles institutionalisées ne se tiennent que sporadiquement.

En matière de procédure, la plupart des textes législatifs (projets d'accords et de conventions) devant régir la Communauté et les Etudes sont préparés par les services techniques du Secrétariat Permanent et lors des travaux des réunions sectorielles institutionalisées. Ces projets de textes et d'Etudes sont analysés au niveau du Comité de Direction et du Conseil Exécutif de la CEPGL avant d'être soumis aux Commissions techniques spécialisées comprenant les experts nationaux ; les résultats des travaux de ces Commissions sont ensuite portés à l'ordre du jour du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat qui prépare à son tour la conférence des Chefs d'Etat qui prend les décisions se rapportant à la Communauté. En ce qui concerne en particulier les textes juridiques, leur mise en vigueur n'intervient qu'après ratification par les organes parlementaires des Etats membres.

A) ORGANES DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CEPGL

I - Structures du Secrétariat Exécutif.

Le secrétariat exécutif permanent de la CEPGL constitue l'organe d'exécution et d'Etude de la Communauté ; sa mission consiste à :

- Elaborer les projets d'intérêt commun
- Effectuer les Etudes nécessaires à la programmation de la coopération entre les Etats Membres
- Suivre la réalisation des projets en cours d'exécution et
- Préparer les réunions des différents organes de décisions de la Communauté.

Le Secrétariat exécutif dispose actuellement d'un organigramme(1) qui concilie les préoccupations de présence à la fois politique et technique des trois pays membres aux différents niveaux de ses structures. Le Conseil Exécutif comprend le Secrétaire Exécutif (S₁) et deux adjoints (S₂ et S₃) respectivement du Burundi, du Zaïre et du Rwanda nommés tous les trois sur proposition du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat par une Conférence des Chefs d'Etat pour un mandat de quatre années renouvelable. Les deux secrétaires exécutifs adjoints se partagent la responsabilité des trois Directions techniques de l'organisme que sont, la Direction des Affaires Administratives et budgétaires(D₄), la Direction des Affaires Politiques, Juridiques, sociales, culturelles et Scientifiques(D₅) et la Direction des Affaires Economiques, techniques et scientifiques (D₆). Tout autant que les Secrétaires Exécutifs, les Directeurs sont des ressortissants de chacun des pays membres. Les postes de chefs de Division, de chefs de section et de fonctionnaires, sont répartis de façon prédéterminée entre les trois Etats qui les pourvoient à la demande et en fonction des disponibilités budgétaires du Secrétariat Exécutif.

2 - La Direction des Affaires Economiques chargée de la Planification et de la Promotion industrielle.

La Direction des Affaires Economiques se trouve sous la tutelle du deuxième secrétaire exécutif adjoint (S₂)¹. Cette Direction comprend

(1) Voir organigramme du Secrétariat Exécutif de la CEPGL en Annexe 5.

trois divisions chargées respectivement du développement rural, de la planification et de l'industrie, et des infrastructures. Chacune des Divisions dispose à première vue de cadres en nombre insuffisant (un chef de Division qui coiffe une ou deux sections comprenant un ou deux cadres).

La Division "Planification et Industrie" qui nous intéresse en particulier comporte deux sections :

- Une section " Etudes et statistiques et
- Une section " Programmation".

La section "Etudes et Statistiques" dispose de trois cadres (dont le chef de section, économiste financier de formation) qui exécutent des tâches de simple documentation statistique à partir des publications qui parviennent au Secrétariat Exécutif. Ils recueillent les données disponibles dans les périodiques et publications et procèdent à leur codification et classification.

La section "Programmation" se limite à un seul cadre de bonne formation et assez expérimenté. Cette section constitue apparemment, et bien que microscopique la seule structure de Planification au sein du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL. Le titulaire du poste prend généralement part à la définition des termes de référence des Etudes de projets industriels et procède au suivi administratif de leur exécution.

3 - Attributions de la division "Planification et Industrie"

De façon générale, la Direction des Affaires Economiques a pour attribution l'identification, la gestion et la promotion des projets intégrateurs des Economies des pays membres dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie et des Infrastructures. L'observation des attributions de la Division "Planification et Industrie", en particulier celles de sa section "Programmation" donne une idée de l'étendue des tâches qui lui sont dévolues. Elle doit exécuter deux tâches principales à savoir, l'élaboration et la gestion des projets communautaires, et les Etudes de conception. Il s'agit pratiquement des mêmes attributions que doivent exercer les autres divisions sectorielles de la Direction dans les domaines du développement rural et des infrastructures.

a) Elaboration et gestion des Projets Communautaires

On comprend à travers cette attribution :

- L'identification des projets intégrateurs, la conception de nouveaux projets communs ou communautaires, la soumission des conclusions d'analyses à la commission technique spécialisée de la CEPGL, l'élaboration des termes de référence pour les Etudes de préfactibilité.
- La réalisation des Etudes de factibilité des projets retenus par les instances politiques de la CEPGL et la participation à l'élaboration des Etudes (préfactibilité et factibilité) confiées aux organismes extérieurs.
- La coordination des activités et le suivi des projets soumis aux organismes internationaux et aux Etats membres ; il s'agit là de l'établissement des éléments de base relatifs aux protocoles d'accords, de la participation aux réunions ayant trait aux projets du secteur industriel et l'établissement des correspondances liées auxdits projets et,
- l'évaluation des projets et la recherche de financement. Cette activité consiste à donner des avis et observations sur les Etudes de projets réalisées par les consultants, experts et bureaux d'Etudes pour le compte de la CEPGL. Accessoirement elle concerne la préparation des éléments en vue de la recherche du financement pour les projets. L'évaluation des projets se rapporte aussi aux visites à effectuer sur les sites des projets communautaires en exécution et à la préparation des termes de référence liés à la coopération industrielle.

b) Les Etudes de conception

Il s'agit essentiellement des Etudes sur la conception, l'élaboration et la réalisation du Plan de la CEPGL et de la coordination des Etudes de projets au sein du Secrétariat Exécutif Permanent.

4 - Observations sur les structures et le fonctionnement
du Secrétariat Exécutif.

L'exercice des fonctions d'initiation et de promotion de l'intégration économique des pays membres de la CEPGL par le Secrétariat Exécutif se trouve confronté à plusieurs contraintes par lesquelles on peut noter :

- La faible priorité donnée dès le départ de l'organisation aux activités économiques dans les grandes orientations de la CEPGL ; loin derrière la sécurité aux frontières entre les Etats, les problèmes de coopération économique n'arrivent qu'au quatrième rang parmi les priorités établies. Par ailleurs, la Direction chargée des Affaires économiques se situe au sixième rang de la hiérarchie administrative du Secrétariat Exécutif Permanent.

- L'inexistence d'un fonds d'Etudes dans le budget du Secrétariat pour permettre d'entreprendre des Etudes dans les Etats membres, cette situation limite sérieusement la mobilité des cadres et explique la forte dépendance du Secrétariat Exécutif de l'assistance internationale et des bureaux d'Etudes étrangers quant à l'initiation et la réalisation de la plupart des Etudes de base nécessaires au renforcement de la coopération économique entre les Etats membres. (1)

- Le choix délibéré de transformer par décision des projets et entreprises nationaux en projets et entreprises communautaires, sans qu'à priori les Etudes aient été faites sur leur caractère communautaire; cela a conduit le Secrétariat à ne jouer qu'un rôle de suivi administratif desdits projets et entreprises.

- Les procédures d'adoption des textes législatifs devant régir la Communauté et des Etudes menées sont longues et fastidieuses, allant de plusieurs mois à plusieurs années en raison des différentes étapes qu'ils doivent suivre pour amendements et avis : structures concernées à la base (section), Division, Direction, Comité de Direction, Conseil Exécutif, Commission Technique Spécialisée, Réunion des Ministres et Commissaire d'Etat et Sommet des Chefs d'Etat.

(1) Voir l'illustration au paragraphe 4 précédent.

- Faute de capacité suffisante (effectif réduit de cadres spécialistes, niveau de compétence, mauvaise affectation aux postes techniques et disponibilité), les Etudes menées au Secrétariat Exécutif avec ou sans assistance étrangère trainent trop longtemps, conduisant à des actualisations néfastes à la mise en oeuvre rapide des projets.

B) INSTITUTION FINANCIERE D'INTEGRATION ECONOMIQUE DE LA CEPGL :
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DES GRANDS LACS (B D E G L)

1 - Historique et Objectifs de la B D E G L.

La Banque de Développement des Etats des Grands Lacs a été créée par un accord signé par les trois Chefs d'Etat à BUJUMBURA le 9 Septembre 1977. Ledit accord stipule en son article 2 que :

" La Banque a pour objectif d'oeuvrer à la promotion du développement économique et social des pays membres."

Les statuts de la Banque précisent en leur article 3 alinéa 2 son objet qui consistera à "renforcer la coopération entre les Etats membres en finançant les projets communs, communautaires et nationaux visant l'intégration de leurs Economies". Pour ce faire elle devra mobiliser les ressources financières publiques et privées intérieures et extérieures. Elle devra également fournir aux Etats membres et à leurs institutions nationales de développement l'assistance technique et financière dans les Etudes, la préparation et l'exécution des projets" (cf Article 3 alinéa 4 des statuts).

La première assemblée constitutive de la BDEGL qui a siégé à GOMA (ZAIRE) le 9 Août 1980 a permis de mettre en place progressivement les structures nécessaires au fonctionnement de l'institution.

2 - Structures administratives et fonctionnement de la BDEGL

La Banque est administrée et gérée par une Assemblée Générale des actionnaires, un Conseil d'Administration et un Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 9 Administrateurs, représentants des groupes d'actionnaires, les Etats membres, les institutions financières et organismes nationaux des Etats membres, les Etats et organismes étrangers à la Communauté. Il dispose des pouvoirs de gestion et ceux délégués par l'Assemblée Générale qui est l'organe suprême avant le sommet des Chefs d'Etat. Ce Conseil siège 4 fois par an.

Le Comité de Direction comprend le Président Directeur Général et son Adjoint représentant les actionnaires de type B et C (non encore nommé) et deux administrateurs-délégués. Le Comité de Direction procède à la gestion quotidienne de la Banque.

La Fiduciaire Internationale Price Waterhouse est actuellement le Commissaire aux comptes de la Banque.

La B D E G L est organisée en trois départements :

- Département des Projets et Etudes
- Département Administratif, et
- Département des Finances.

Le département des projets et Etudes devrait comporter conformément à l'organigramme de la Banque quatre services à savoir : Agriculture Industrie-Energie, Transports et Communication et Etudes Economiques et Programmes. Les trois premiers services devraient s'occuper chacun dans son secteur de l'identification, des Etudes de pré-investissement, de l'évaluation et du suivi des projets. Ce département dispose pour le moment de quatre cadres outre le Directeur. Tous les quatre sont de formation analystes économistes (3 fonctionnaires des Etats membres et l'expert associé de l'assistance technique Belge).

Ils sont chargés de l'analyse des dossiers de projets soumis à l'appréciation et au financement de la Banque. En raison de cet effectif réduit, tous les cadres se partagent les dossiers qui parviennent, sans qu'il ne soit possible encore de procéder à une répartition sectorielle conformément à la structure administrative indiquée ci-dessus.

3 - Moyens financiers et problèmes actuels de la B D E G L.

Le capital social de la BDEGL comprend trois types d'actions :

- Les actions de la série A dont le montant doit être égal au moins à 51 % du Capital social ; ces actions doivent être souscrites exclusivement par les Etats membres à raison de 50 % pour la République du ZAIRE et 25 % respectivement pour la République Burundaise et la République Rwandaise.
- Les actions de la série B, à soucrire par les institutions financières et autres organismes de développement des Etats membres.
- Les actions de la série C qui peuvent être souscrites par les pays, les institutions financières et organismes étrangers à la communauté.

La liste des actionnaires de même que le nombre et les montants souscrits par chaque actionnaire et groupe d'actionnaires, figure en annexe au présent rapport. (1)

L'article 16 des statuts a fixé le montant du Capital social de la Banque à 50 Millions de DTS (Droit de Tirages Spéciaux) correspondant à 50.000 actions de 1.000 DTS chacune.

En raison des difficultés financières des Etats, à la création de la Banque, le Capital à libérer a été fixé à 20 % des souscriptions. Les 80 % restants devraient être progressivement libérés en fonction et au fur et à mesure des besoins exprimés par le Conseil d'Administration. Dès 1981, le Conseil a demandé de porter la part effectivement libérée à 30 % des souscriptions. Mais malgré la détermination d'objectifs et de programmes précis à la BDEGL, les difficultés de mobilisation des souscriptions en capital a constitué l'une des contraintes majeures au fonctionnement efficient de cette institution de financement des projets de l'intégration économique. Les Etats membres restaient devoir au 31 Mars 1985 à la Banque un montant de 3.173.336 DTS pour les besoins de financement estimés globalement pour l'année 1985 à 10.463.000 DTS.

Devant ces difficultés, l'Assemblée Générale des actionnaires a adopté en sa séance de juillet 1984 une résolution portant mesure incitative de nature pénale. Les actions échues et non libérées seront passibles d'un intérêt additionnel de 13 %.

Il est à observer que depuis sa création en 1977, la Banque n'a commencé à être réellement opérationnelle qu'à partir de l'exercice 1984 ; au cours dudit exercice 6 accords de prêts ont été signés dans les secteurs des transports des produits agricoles, des agro-industries et de l'industrie. Au mois d'Août 1985, 7 nouveaux accords ont été signés portant l'ensemble des accords signés à la rédaction du présent rapport à 13. La liste des projets financés ou dont les accords de prêt sont signés ou en négociation figure en annexe de ce rapport. (1)

(1) Voir Annexe n° 3

C) STRUCTURES NATIONALES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE.

1 - Similitude des organes et des expériences du BURUNDI et du RWANDA.

a) Systèmes de Planification

Au BURUNDI et au RWANDA en dépit de la dénomination du département chargé de la Planification et de son rang dans la hiérarchie politique nationale (Ministère du Rwanda et Ministère auprès de la Présidence de la République chargé du Plan au BURUNDI) le Plan de développement économique et social s'élabore selon un processus similaire.

Ce processus commence par une tournée de sensibilisation aux orientations du nouveau Plan dans les régions et les départements techniques que sont les Ministères. A cette tournée dirigée par le responsable du département de la Planification prennent part des représentants des Ministères, qui sont des correspondants du département du Plan et ayant la responsabilité du suivi de l'exécution du Plan. Les projets identifiés sur la base des orientations, des potentialités et des contraintes du développement dans les ministères techniques et les régions sont transmis au département du Plan qui élabore des ébauches de programmes sectoriels qu'il soumet à un comité sectoriel lequel l'amende avant de le retourner au Plan pour une coordination qui aboutit à l'avant projet du Plan pour la période généralement quinquennale. L'avant projet du Plan quinquennal est transmis au conseil national de Planification.

Le Comité Interministériel de coordination en matière d'industrialisation au RWANDA comprend les responsables des départements de l'Industrie, de l'agriculture et de l'élevage, des finances et de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique et celui des travaux publics et des Télécommunications soit pratiquement tous les responsables des départements qu'intéresse de près ou de loin le développement industriel national.

Au BURUNDI par contre la sous-commission "Industrie" reste plus restreinte et se limite au Département du Commerce et de l'Industrie (Ministère de tutelle) et à celui des Bâtiments et Travaux Publics.

Le programme soumis au comité sectoriel de l'industrie comporte les projets indentifiés, une étude approfondie des contraintes (techniques, financières, logistiques et organisationnelles) à l'exécution du programme industriel précédent et les propositions pour une nouvelle politique industrielle. Bien qu'il s'agit de Plans Quinquennaux, la mise en oeuvre du Plan dans les deux pays s'effectue suivant le programme de Plan glissant. Des difficultés techniques et financières contraignent à une évaluation annuelle de l'exécution et à un réajustement qui permet d'affecter les ressources sûres au programme annuel immédiat ou à l'inverse à programmer en première année (tout au plus à la deuxième année) les projets ou les tranches de projets, qui pour leur exécution sont assurés des ressources financières indispensables. Cette technique se justifie par la double dépendance des plans nationaux des financements extérieurs et des bureaux d'Etudes et d'Ingénierie étrangers pour la confection des dossiers des projets et le montage technique des unités sur le terrain.

En matière de promotion industrielle et du développement économique en général le BURUNDI et le RWANDA disposent des mêmes organismes qui connaissent d'ailleurs les mêmes problèmes :

d) Banques et organismes de financement

Il existe dans chacun des pays une banque de développement, société de financement du BURUNDI (SFB) et la Banque Rwandaise de Développement (BRD). Elles ont pour attributions de financer les projets de développement par des prêts à l'investissement, des participations au capital des entreprises et des garanties aux prêts en provenance de l'extérieur. Bien que la Banque Rwandaise pour le développement soit intervenue pendant la période du 2e Plan Quinquennal pour près de 80 % de ses ressources dans le financement des projets industriels, en raison de la faiblesse des revenus de la population et partant de l'épargne nationale mobilisable à des fins d'investissement, les banques sont limitées dans leur intervention par la faiblesse de leurs moyens financiers. Il s'ensuit que les conditions qu'elles proposent (taux d'intérêt, commissions de crédit, niveau d'apport personnel) ne sont pas de nature à promouvoir l'investissement économique et industriel.

c) Organismes de promotion industrielle.

L'intérêt à l'investissement industriel de la part des opérateurs économiques est faible dans les deux pays mais se développe tout de même progressivement. Un certain nombre d'instruments de promotion industrielle à l'initiative des pouvoirs publics en cours d'installation ou de renforcement cherchent à pallier à cette insuffisance.

Le bureau national d'Etudes et de Projets (au RWANDA), le Centre de Promotion Industrielle (au BURUNDI), tous deux de création récente ont été mis en place pour assister les promoteurs dans la phase d'élaboration des dossiers de projets d'investissement. Ils ont pour rôle également de préparer les termes de références des Etudes de pré-factibilité et de faisabilité des projets identifiés pour être exécutés pendant la période du Plan. Le recours aussi bien au BURUNDI qu'au RWANDA aux bureaux d'études et services d'ingénierie étrangers et principalement européens révèle très bien la faiblesse de ces structures nationales qui souffrent d'une insuffisance de cadres techniques capables d'élaborer les dossiers bancables et susceptibles d'être mis en oeuvre rapidement. Une seconde faiblesse de ces institutions se trouve dans les moyens financiers limités qui leur sont alloués par les Trésors publics dans les budgets annuels. Ils se contentent d'établir des fiches d'identification de projets du Plan et les proposent aux investisseurs éventuels généralement étrangers (bailleurs de fonds) ou membres des Chambres de Commerce ou des chambres des métiers (quand il s'agit des projets de petite taille). Très souvent ces derniers, faute de moyens financiers propres et de capacité de gestion d'unités autres que les entreprises artisanales et semi-industrielles (de type boulangeries), ne peuvent tout de suite répondre à l'appel qui leur est fait à travers les mesures d'incitation (degrèvements fiscaux et douaniers) pour prendre en charge le secteur industriel à partir des Petites et Moyennes Industries (PMI).

Sur le Plan des mesures d'incitation à l'investissement dans les secteurs de transformation (Industrie) le RWANDA dispose d'un code des investissements et le BURUNDI d'un code fiscal très libéraux et particulièrement avantageux à l'initiative nationale privée. Néanmoins, un aperçu des entreprises privées fait apparaître que la plupart des Petites et Moyennes Industries burundaises et rwandaises appartiennent à des personnes physiques et morales d'origine étrangère. Si le secteur industriel en souffre

beaucoup, il est apparent que le même phénomène s'observe dans les autres domaines d'activités tels que le commerce (achat ou importation de gros et demi-gros, distribution de détails) hôtellerie, construction etc.

L'Etat reste dans cette circonstance l'organisateur du développement économique et social par la Planification et en même temps le promoteur principal par l'identification, le financement des études, la réalisation et la gestion des projets industriels et économiques en général.

Malgré les choix marqués par les gouvernements des deux pays pour l'Economie libérale dans le cadre d'un libéralisme contrôlé, la quasi absence de l'initiative privée nationale vigoureuse et entreprenante à l'instar de certains pays africains et même voisins reste l'une des contraintes majeures au développement industriel et économique des pays.

De nombreux projets des Plans nationaux du BURUNDI et du RWANDA traînent à être mis en oeuvre en raison, non pas seulement des difficultés de financement comme on peut le croire facilement mais pour les Petites et Moyennes Industries, à cause surtout de la faiblesse de la capacité à élaborer les dossiers de projets au niveau local et de l'initiative à la prise en charge par les nationaux des secteurs vitaux de l'Economie. L'adoption de la méthode du Plan glissant reste édifiante à cet égard car elle permet de réaliser concrètement les projets au fur et à mesure de leur maturité à tous égards.

2 - Organes de Planification économique et de promotion industrielle au ZAIRE.

La République du ZAIRE se singularise parmi ses partenaires de la CEPGL sur le double volet de l'expérience en Planification économique et de la promotion du développement industriel.

a) Expérience en Planification

On ne peut parler véritablement de Planification au ZAIRE depuis l'indépendance. La zaïrianisation (prise en charge par l'Etat des secteurs vitaux de l'Economie) et la baisse tendancielle marquée de la production dans presque tous les secteurs d'activités économiques ont fait connaître

à ce pays l'une des crises économiques et financières les plus graves de son histoire. Pour remédier à cette situation un Plan de stabilisation économique adopté à la fin des années 1970 (PLAN MOBUTU) a mis un accent particulier sur un nombre déterminé de secteurs à savoir l'Agriculture, les Mines et les Finances publiques. Ce Plan a glissé progressivement en 1982-1983 au Plan de redressement économique qui a servi de cadre aux programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et aux prêts de stabilisation financière du Fonds Monétaire International. En raison des difficultés économiques et financières graves, ces dernières années on peut dire qu'au ZAIRE on s'est attelé à la gestion économique et financière de court terme ; les soucis majeurs avaient été :

- . la relance de la production agricole et minière
- . l'équilibre des Finances Publiques par la limitation des dépenses publiques
- . le contrôle des prix intérieurs
- . l'équilibre de la balance des paiements par l'atténuation du poids du service de la dette extérieure
- . la stabilité du ZAIRE-Monnaie et
- . la libération de l'Economie (désétatisation).

Les autorités zaïroises ont décidé de poursuivre cette politique économique mais désormais sur une base planifiée.

Les préparatifs pour disposer d'un plan quinquennal à l'instar de la plupart des pays africains ont commencé dès l'année 1984 et doivent aboutir à la fin de l'année 1985 à un Plan de développement économique et social pour la période 1986-1991.

Le processus de cette planification a suivi pratiquement le même cheminement que celui décrit pour les cas du BURUNDI et du RWANDA. Mais à la différence de ces deux pays qui préparent maintenant respectivement leur 5e et 4e Plan Quinquennal et qui disposent déjà de structures

relativement rodées en la matière, même si elles peuvent encore être renforcées et mieux coordonnées, le ZAIRE fait pratiquement sa première expérience en Planification avec des structures qui restent à construire pour un pays de plus de 2,3 Millions Km², une population de près de 30 Millions d'âmes, des potentialités énormes et à peine mises en exploitation dans de nombreux domaines (Terres, Forêts, ressources minières et énergétiques...) mais avec une économie bien plus mal en point.

b) Organes de Promotion industrielle du ZAIRE.

A la différence de ses deux voisins, le ZAIRE dispose d'une Industrie relativement plus avancée et plus diversifiée avec des entreprises de taille importante implantées pour certaines avant même l'Indépendance dans le cadre de la valorisation des ressources nationales au demeurant importantes pour l'exportation (mines) et pour un marché intérieur qui devrait justifier parfois leur implantation et leur rentabilité (industries alimentaires).

Au ZAIRE, la fonction de promotion industrielle relève du Commissariat d'Etat chargé de l'Economie et de l'Industrie. La Direction de l'Industrie de ce département comprend quatre divisions qui s'occupent respectivement de la Promotion Industrielle, de la Protection Industrielle, de la Normalisation et des PME. C'est cette dernière qui assure pour le compte du département la tutelle de l'OPEZ (Office de Promotion des Entreprises Zaïroises). En tant qu'organisme d'Etat, cet office est confronté aux mêmes contraintes financières et de disponibilités en cadres techniques que le BUNEP Rwandais et le CPI Burundais et devant jouer tant autant les mêmes fonctions d'assistance et d'encadrement auprès des promoteurs privés nationaux.

Si les problèmes techniques et financiers sont le lot de la plupart des offices de promotion des Investissements africains dont l'OPEZ, l'ANEZA (Association nationale des Entreprises zaïroises) sans être particulièrement mieux lotie fait pour sa part une expérience tout à fait inédite.

L'ANEZA, bien qu'inspirée par les pouvoirs publics, constitue une émanation de l'initiative privée zaïroise. En tant qu'organe administratif du patronat privé zaïrois, elle était devenue un partenaire privilégié des pouvoirs publics dans leur démarche de privation progressive de l'Economie. Dans la tourmente de la crise économique et financière nationale, les lois de la "débrouillardise" avait permis aux hommes d'affaires zaïrois, surtout commerçants et transporteurs de se reconvertir dans des activités plus stables en implantant hors des circuits et instruments officiels, de petites unités de production (traitements de bois, de café, boulangerie, usines de glace, de mousse...) qui ne pouvaient plus laisser indifférent un Etat soucieux de la relance de l'Economie Nationale par tous les moyens. L'ANEZA a été ainsi encouragée à mobiliser les hommes d'affaires zaïrois pour prendre la relève de l'Etat dans la promotion économique.

L'ANEZA s'est sensiblement décentralisée vers les régions à fortes potentialités économiques même si ces régions sont relativement enclavées par rapport à la Capitale (KIVU, SHABA). Elle se veut en même temps une chambre de Commerce et de l'Industrie, un forum des investissements, un bureau d'Etudes et d'assistance à la gestion aux entreprises naissantes ou en expansion. L'ONUDI apporte d'ailleurs une assistance notable à l'ANEZA au niveau du Centre de maintenance et de formation technique à BUKAVU (Chef lieu du KIVU) et au niveau de la Promotion des PME à GOMA (Sous-Région du Nord-Kivu). Le Bureau ANEZA de GOMA ambitionne déjà (malgré l'effectif réduit de ses cadres au nombre de 3 dont l'expert ONUDI) et grâce aux réponses favorables de ces actions de sensibilisation, de formation et d'assistance de procéder à un diagnostic économique de la sous-région. Ce diagnostic selon les responsables permettra à la cellule d'identifier les projets économiques et industriels à proposer à ses adhérents. L'ANEZA vit et se développe essentiellement grâce aux cotisations encore volontaires de ses membres. Elle développe son rôle d'assistance à la gestion pour s'assurer des revenus nécessaires à son fonctionnement et éventuellement à son renforcement (par de nouveaux cadres). Elle collabore activement sur le plan local avec les autres organes de promotion industrielle décentralisés dans la région et même avec la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs dont le siège se trouve à GOMA.

Il existe au ZAIRE comme dans les autres pays une banque de développement, la Société Financière pour le Développement (SOFIDE créée en 1970) mais les moyens de cet organisme sont faibles et ses conditions d'interventions ne paraissent encore adaptées à la promotion des PME zairoises. Cette banque a implanté également des guichets décentralisés dans les régions ayant quelques potentialités économiques.

Les autorités zairoises ont procédé à un diagnostic serein des problèmes de l'administration industrielle de leur pays. Dans un document (1) élaboré pendant la préparation du Plan Quinquennal, elles ont écrit notamment que :

" la responsabilité du développement industriel revient au département de l'Economie et de l'Industrie. Cependant dans le contexte des problèmes généraux de l'Administration publique au Zaire, celui-ci ne parvient pas à définir clairement l'articulation de ses responsabilités avec celles du secteur privé".

Elles ont formulé pendant la mission du consultant le souhait que l'ONUDI les assiste dans la définition d'une véritable politique industrielle nationale et dans la réorganisation du département de l'Industrie pour lui permettre de jouer son rôle de promotion industrielle dans un cadre cohérent et planifié persuadées que pour le moment

" l'intervention essentielle de l'Economie Nationale reste le contrôle des prix selon des modalités qui ne stimulent pas la compétitivité et l'investissement productif"

Toutefois le Quinquennal en cours d'élaboration projette de répartir les attributions entre l'Etat et le secteur privé ; le premier s'occupera exclusivement des investissements en infrastructures de développement (Travaux Publics, Santé, Education, Energie) tandis que le secteur privé prendra en charge les investissements directement productifs (Agriculture, Industrie, Mines, Forêts...)

(1) Diagnostic du secteur des industries de transformations
2e version P. 9
Source : Direction des secteurs productifs
Département du Plan - Nov. 1984.

D) RELATIONS ENTRE LES ORGANES COMMUNAUTAIRES ET LES STRUCTURES
NATIONALES DE PLANIFICATION ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE.

1 - LE SECRETARIAT EXECUTIF ET LES ETATS MEMBRES

La plupart des relations de travail entre le secrétariat exécutif et les structures nationales de Planification et de développement économique s'établissent au niveau des réunions institutionalisées qui se tiennent annuellement ; Ces réunions qui ont lieu soit au siège de la Communauté soit dans une capitale (KINSHASA, KIGALI, BUJUMBURA) et dans un chef lieu de Province du ZAIRE (BUKAVU, KISANGANI...)

Ce sont :

- . Les réunions sectorielles institutionalisées qui se tiennent sporadiquement ;
- . Les Commissions Techniques spécialisées dans des domaines de coopération économique spécifiques ;
- . Le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat de la CEPGL
- . Le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC qui se tient souvent à GISENYI, (Rwanda) siège du MULPOC
- . La conférence des Chefs d'Etat.

Si les quatre dernières ont un caractère statutaire et se tiennent annuellement, deux d'entre elles à savoir les Commissions Techniques spécialisées et le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC traitent souvent les dossiers techniques et des programmes d'activités des institutions de la Communauté. Les deux autres par contre, à savoir le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat de la CEPGL et la Conférence des Chefs d'Etat ont plutôt un caractère politique et tranchent les problèmes fondamentaux de la Communauté (préparation et adoption des budgets annuels des organismes comme les responsables, décident des entreprises et projets communautaires...)

Il apparaît donc que seules les commissions techniques spécialisées regroupent autour de dossiers précis les experts nationaux représentant leurs départements techniques et les fonctionnaires du siège de la Communauté.

Il n'existe de ce fait aucune autre relation technique entre les organes communautaires (les départements techniques du secrétariat exécutif) et les structures nationales de planification économique et de promotion industrielle de façon formelle. Les cadres nationaux membres des délégations aux réunions des Commissions techniques spécialisées sont appelés "correspondants CEPGL" sans qu'aucun texte n'ait déterminé les attributions de ces derniers dans les Etats et les relations de travail à entretenir avec leurs homologues du siège.

Par ailleurs, "les affaires CEPGL" dans chacun des Etats sont traitées par le département des Affaires Etrangères qui ne peut objectivement jouer aucun rôle de coordination des actions communautaires de développement. L'enclavement, les difficultés de communication interne et externe des Etats membres ajoutés à la faible mobilité des cadres exerçant au siège isolé davantage ce dernier dont les actions n'ont aucun impact réel dans les Etats membres(1).

2 - LA B D E G L et les Organismes Nationaux

La Banque entretient conformément à ses statuts des relations de collaboration technique avec les institutions financières et organismes de développement existant dans les Etats. Par ailleurs lesdits organismes et institutions qui sont actionnaires, participent à l'Assemblée Générale et prennent une part active aux décisions concernant la vie de la Banque(2)

Toutefois les relations de la BDEGL avec les organismes de promotion industrielle des Etats membres tels que le Bureau National d'Etudes et de Promotion (BUNEP au RWANDA) et Centre de Promotion Industrielle (CPI-BURUNDI) restent encore insuffisantes. Actuellement seuls quelques projets de l'OPEZ et de l'ANEZA (du ZAIRE) sont soumis à la Banque. Cette situation s'explique non seulement par la faiblesse technique desdits organismes en matière d'élaboration des dossiers bancables, mais également par la faiblesse institutionnelle de la BDEGL elle-même dans le domaine de la promotion industrielle.

(1) cf Compte rendu de mission dans les ministères du Plan et de l'Industrie des Etats membres effectuée par le Consultant et son homologue du Secrétariat Exécutif en Annexe 1.

(2) Voir en Annexe 3 la liste des actionnaires et en particulier ceux de la série B.

Le cas de la BDEGL illustre parfaitement par l'absence en son sein d'un bureau d'assistance aux entreprises, la situation qui prévaut dans les Etats. Elle ne dispose pas par exemple d'un fonds d'Etudes pour prendre une part quelconque au financement des Etudes des projets que lui soumettent les investisseurs publics ou privés. Dans ce contexte elle ne peut encore :

" fournir aux Etats membres et à leurs institutions nationales de développement l'assistance technique et financière dans les Etudes, la préparation et l'exécution des projets".

Elle se contente pour le moment d'étudier la rentabilité financière et le plan de financement des dossiers en vue de son intervention éventuelle au financement. Somme toute, cette évaluation reste un risque pour la Banque si elle doit porter sur des dossiers dont la qualité d'élaboration ne dépasse pas le niveau d'identification ou tout au plus la phase de préfactibilité.

3 - Autres organismes de la C E P G L

L'intégration économique et le développement industriel n'étant possible qu'à partir du développement des activités dans les autres secteurs économiques, un certain nombre d'organismes spécialisés ont été créés au sein de la CEPGL. Ces organismes sont l'IRAZ, l'EGL, la SINELAC.

. L'IRAZ (Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique) a été créé en 1979 pour procéder aux Etudes et à l'exécution des projets communautaires dans le domaine agricole et de l'Elevage. Il a joué ces dernières années un rôle prépondérant dans la vulgarisation des résultats des recherches entreprises au niveau des Instituts nationaux sur des produits essentiels tels que la pomme de terre, le manioc, les cultures fourragères et la banane à cuire.

Toutefois, à l'observation de la mission mixte PNUD-CEA (1) en prenant en considération l'ensemble des activités en matière agricole par le Secrétariat Exécutif et l'IRAZ, il apparaît que "si l'IRAZ est armée pour faire face aux problèmes scientifiques et techniques, il ne l'est

(1) Rapport d'Evaluation des Activités de la CEPGL Projet RAF/82/046 P.21.

pas pour aborder les questions économiques et commerciales."

Les aspects essentiels tels que "la collecte des statistiques agricoles de base, l'analyse des productions, consommations, importations, exportations agricoles" négligés jusqu'ici devront faire l'objet d'une préoccupation particulière surtout au niveau de la Direction des Affaires économiques du Secrétariat Exécutif qui mettra en oeuvre les programmes de développement agricole sur la base des besoins, des potentialités et des contraintes.

b) E G L (Energie des Grands Lacs)

L'énergie des Grands Lacs (E G L) qui existait avant l'institution de la CEPGL a été intégré à celle-ci à la 2e Conférence des Chefs d'Etat (GISENYI Septembre 1978).

Elle a pour attribution la recherche en énergie et la mise en valeur des potentialités énergétiques existant dans les pays membres. Il s'agit d'un véritable bureau d'étude et d'ingénieurs-conseils en matière d'énergie au service des Etats membres dans la détermination de la politique énergétique communautaire. Ses travaux à ce jour se rapportent à l'interconnexion des réseaux électriques nationaux, à la mise en valeur des sites aménageables en barrages hydro-électriques, à la valorisation des gisements de tourbe comme combustibles et au développement des énergies renouvelables (biomasse, énergies solaires et éoliennes.)

c) SINELAC (Société Internationale d'Energie des Grands Lacs)

De création récente, cette société aura la responsabilité de l'exploitation et la gestion de l'énergie électrique du barrage en cours de construction de RUZIZI II.

II - PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET NATIONAUX D'INDUSTRIALISATION
ET D'INTEGRATION ECONOMIQUE

A) STRATEGIE ET PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'INDUSTRIALISATION.

1 - Stratégie d'industrialisation de la C E P G L.

La stratégie générale de la Communauté est de lever les contraintes à l'enclavement par le développement économique et social des pays membres. Il s'agira pour ce faire de procéder à la valorisation des ressources locales dans le cadre de l'intégration économique en mettant l'accent sur le développement et la modernisation de quelques secteurs-clés que sont l'Agriculture, l'Industrie et les constructions.

Les objectifs dans ce cadre visent la réalisation des priorités tels que l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique, la santé et un logement décent pour les masses populaires. Les projets devant permettre d'atteindre ces objectifs devraient être sélectionnés sur la base des critères suivants :

- . Exiger pour leur réalisation un investissement élevé,
- . Avoir besoin du marché communautaire pour leur viabilité
- . Avoir besoin des ressources naturelles d'au moins deux pays membres de la Communauté
- . Etre susceptibles de stimuler le commerce intra communautaire, et
- . garantir un prix concurrentiel par rapport aux produits similaires importés.

Les types de projets seront par conséquent ceux, de l'énergie, de la fourniture des intrants, des moyens de production et de conditionnement des produits agricoles et alimentaire, de l'amélioration et de la construction de l'habitat et ceux devant concourir à l'amélioration de la santé publique.

2 - Programme initial d'industrialisation de la sous-région

La première réunion de la Commission Technique spécialisée de Planification, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Ressources Humaines qui s'est tenue à GISENYI entre le 10 et le 15 Juillet 1978 avait répertorié comme suit les industries susceptibles de faire l'objet d'une coopération communautaire :

Sucrerie - Conserverie de poissons, de viande et de tomates - Fabrication des contreplaqués - Bouchons couronnes - Verrerie bouteillerie - Céramique - Emballage métallique - Papier toilette - Chassis et profilés - Gaz méthane - Extraction de pyrèthrine et formulation d'insecticides organiques - Exploitation de la tourbe - Fabrication d'engrais azotés - Fonderie d'Etain - Fabrication d'objets en plastiques - Huileries d'arachides, soja et tournesol - Produits pharmaceutiques - Cimenterie - Malterie et - Matériels agricoles.

Il avait été souligné la nécessité de définir le cadre d'une planification supranationale qui respecterait les contraintes communautaires tout en ne contredisant pas les objectifs nationaux. Les difficultés de transport et de communications avaient poussé à envisager un espace économique (qui regrouperait les Etats) et un espace opérationnel limité aux débouchés accessibles et à la localisation des ressources à mettre en valeur.

La planification au sein de la CEPGL devrait consister à inventorier quelques projets secteur par secteur et les analyser dans le cadre d'un programme communautaire compte tenu des priorités et objectifs formulés par les Etats membres. Les premiers projets prioritaires avaient été identifiés comme suit :

Usine de conserverie de poissons - Exploitation de la tourbe - Fabrication des produits pharmaceutiques - Fabrication d'objets en plastiques - Production de contreplaqués - Fabrication d'emballages métalliques et - Production de matériels agricoles.

Bien que des Etudes aient été entreprises dans tous ces domaines avec ou sans l'assistance internationale (FAO, ONUDI, CDI, FAC...) sans aboutir pour autant à ce jour à des réalisations concrètes pour les raisons évoquées à la section 5 du précédent chapitre, cette stratégie d'industrialisation communautaire par "Filières intégrées" a été modifiée à partir de 1979 par l'introduction des projets de substitution d'importation qui structurellement ne concourent à l'intégration industrielle ni au niveau national ni au niveau sous régional.

3 - Bilan d'activités du Secrétariat Exécutif en matière de Planification industrielle.

Bien que l'élaboration d'un plan quinquennal communautaire constitue l'une des plus grandes préoccupations des responsables du Secrétariat exécutif de la CEPGL ces dernières années, les moyens techniques, humains et financiers disponibles n'ont pas permis de concevoir, d'élaborer et de mettre en oeuvre un tel document. Toutefois dans le cadre d'un projet d'assistance multisectoriel à la CEPGL, le PNUD, la CEA et l'ONUDI ont entrepris en 1983 et 1984 des travaux conjoints qui ont abouti à un projet de Plan Quinquennal réunis à la fin de l'année 1984 au Secrétariat Exécutif pour étude et amendement en vue de sa finalisation. Les organismes concernés attendent toujours les avis et recommandations nécessaires à l'élaboration du document définitif.

En matière de promotion industrielle, les travaux des Commissions techniques spécialisées de 1978 et 1979 avaient abouti à la détermination des branches et projets susceptibles de promouvoir l'intégration économique et industrielle des pays membres de la CEPGL(1). Mais c'est à l'initiative des Etats membres eux mêmes qu'un certain nombre de projets ont été réalisés dans les filières retenues. A quelques exceptions près ce ne sont pas des projets de ces filières qui ont été attribué aux Etats pour être réalisés. Les projets ont plutôt été réalisés par les Etats puis soumis à la Conférence des Chefs d'Etat pour être déclarés communautaires. A l'évidence, le manque d'initiative du secrétariat exécutif a eu pour conséquence l'existence aujourd'hui d'entreprises nationales surdimensionnées par rapport aux besoins intérieurs qui attendent pour leur rentabilisation l'ouverture des débouchés communautaires et parfois même extérieurs.

(1) cf Programme initial d'industrialisation de la sous-région Chap II Page .29.... de ce rapport.

Certains projets ont même été réalisés simultanément dans plusieurs pays membres, sans aucune concertation, aggravant ainsi en raison du double emploi de fait les problèmes de coordination industrielle au sein de la Communauté.

Les entreprises déclarées communautaires de la CEPGL sont :

- pour la production du Ciment
 - . l'usine de Ciment de Mashynza (Rwanda), capacité 50.000 T/an
 - . l'usine de ciment de Katana (Zaïre) capacité 60.000 T/an
- pour la production des emballages
 - . la verrerie de Bujumbura-Verrundi (Burundi) d'une capacité de production en verres creus de 10.000 T/an et un rendement moyen de 8.000 T/an qui est entré en production en 1983.
- pour la production de matériels agricoles
 - . les deux entreprises du Rwanda, Rwanda Steel et Rwandes Chillington toutes deux déclarées communautaires et devant produire des houes et des machettes et ayant projeté de diversifier leurs produits en fabriquant des brouettes, des charrettes et même des moto-pompes.

Dans l'industrie pharmaceutique, malgré l'existence de laboratoires pharmaceutiques dans chacun des pays en particulier au Zaïre (à Bukavu dans le Sud Kivu, Laphaki à Kinshasa) et au Rwanda (le laboratoire de Butaré de construction récente et ultra moderne), le projet de laboratoire pharmaceutique de Bujumbura (Burundi) a été déclaré communautaire.

Le seul projet identifié par le Secrétariat Exécutif déclaré communautaire et qui ne souffre par de double emploi se trouve être le projet d'emballages métalliques attribué au BURUNDI. Même dans ce cas la seule usine de fonderie d'Etain encore opérationnelle dans la sous-région se trouve à KIGALI au Rwanda.

En nous référant au rapport d'évaluation des activités de la CEPGL (1) sur la base de l'Etude menée conjointement par le PNUD, et la CEA, il apparait que la plupart des Etudes effectuées ou en cours de réalisation dans le secteur industriel l'ont été ou le sont à partir des projets identifiés parfois depuis 1976 ou 1977 qu'il s'agit d'Etudes globales ou sectorielles en matière d'Industrie :

Etudes Globales

- Recensement des Industries existantes : cette étude demandée par le Conseil des Ministres (1ère session, septembre 1977) a été réalisée par le Secrétariat Exécutif en 1978. Elle est censée être en cours d'actualisation pour établir un inventaire exhaustif des entreprises de production et de services.
- Perspective d'industrialisation au sein de la CEPGL : étude réalisée en 1978 par le Secrétariat Exécutif à la demande du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat.
- Harmonisation des politiques d'industrialisation au sein de la CEPGL : étude réalisée en 1978 par le Centre multinational de programmation et d'exécution des Projets de la CEA (MULPOC de GISENYI) ; le rapport est disponible depuis 1979.

Etudes sectorielles

- Développement des industries de matériaux de construction et de bâtiment cette étude confiée au MULPOC de GYSENYI a été examinée en Décembre 1983 PAR LA Commission Technique Spécialisée en la matière et renvoyée pour analyse au Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC.
- Matériels agricoles : l'étude de préfactibilité a été réalisée par le Secrétariat Exécutif en 1981, l'étude de factibilité devait commencer en 1985 avec l'assistance du Centre de développement industriel (CDI) du Fonds Européen de Développement (FED) mais le projet est déjà entré dans la phase de production de houes, pelles et machettes(2). Il reste à préparer

(1) Etude financée par le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique
Projet RAF/82/046 - Avril 1985

(2) cf page 43 de ce rapport "Rwanda Stell et Wandes Chillington.

de nouveaux termes de référence pour la diversification de la production et la rentabilisation des installations.

- Industrie du bois : Etude sur la disponibilité des matières premières et des débouchés pour un complexe industriel forestier dans le CEPGL ; le rapport a été examiné par la Commission Technique Spécialisée (session de Décembre 1983) et renvoyé pour avis au Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat du MULPOC.
- Industrie pharmaceutique : Après les Etudes de préfaisabilité réalisées par le Secrétariat Exécutif en 1982 l'OMS et l'ONUDI ont réalisé l'Etude de faisabilité qui devait être examinée par la Commission Technique spécialisée en Mai 1985.
- Fabrication d'emballages métalliques : l'étude a été achevée en 1983 soumise à la Commission Technique spécialisée qui a demandé que l'Etude soit reprise en prenant en compte tous les besoins en emballages. L'Etude remaniée devait être disponible en Avril 1985.

Comme on peut le constater toutes les Etudes entreprises dans le secteur industriel depuis souvent de longues années n'ont encore abouti à aucune réalisation concrète sur le terrain, souffrant des longues et nombreuses procédures d'analyse et d'adoption, conduisant chaque fois à des reports quant aux décisions d'exécution.

4 - Programme d'activités du SEP en matière de Planification et de développement industriel. (Période 1985 - 1986).

En matière de planification, deux tâches ont été programmées pour la période à savoir la reprise du Plan quinquennal de développement de la CEPGL et l'amendement du statut type des entreprises communautaires et commun

En ce qui concerne la première il est à préciser s'il faudra élaborer un nouveau plan quinquennal pour la sous-région ou s'il s'agit de l'actualisation et l'extrapolation sur le futur des données contenues dans le plan quinquennal CEPGL.

Dans l'une ou l'autre hypothèse la démarche à entreprendre reste différente.

L'élaboration d'un nouveau plan quinquennal en 1986 suppose que le SEP a déjà dépêché des fonctionnaires de la Communauté dans les Etats pendant la période active de préparation des plans nationaux pour :

+ les imprégner des orientations nouvelles en matière économique que comporteront les nouveaux plans nationaux ;

+ les faire participer à l'identification des nouveaux projets et surtout ceux qui ne pourront avoir une vocation communautaire dans les Etats ;

+ leur permettre de veiller à la prise en compte des préoccupations d'intégration économique dont les Plans Nationaux ne devront plus faire abstraction comme par le passé ;

+ leur permettre ce faisant de disposer par eux mêmes des éléments de base nécessaires à la détermination d'un cadre de développement communautaire sur la base d'un schéma directeur sectoriel et établi à partir des programmes sectoriels nationaux.

Il semble qu'aucune disposition n'ait été prise jusqu'au mois de septembre 1985 pour une telle approche participation alors que dans chacun des Etats et surtout au ZAIRE, les travaux d'élaboration du prochain Plan Quinquennal sont fort avancés. Mentionnons que le Plan Quinquennal 1986-1990 du ZAIRE sera réalisé avant décembre 1985 pour son adoption.

A l'inverse de cette démarche, il est à craindre que le Plan Quinquennal CEPGL ne constitue à terme qu'une simple juxtaposition des programmes nationaux d'investissements ou des projets sans qu'aucune harmonisation et coordination intégrationniste ne soit plus possible a posteriori.

La démarche actualisation du "Plan Quinquennal CEPGL" élaboré par une mission mixte CEA/MULPOC/ONUDI suppose que ce document ait fait l'objet de critiques objectives par le SEP à la CEA et qu'il soit considéré comme toute comme un document de référence et en tant que tel, soit susceptible d'être amélioré.

Il sera nécessaire d'adresser rapidement aux organismes considérés les observations du SEP, d'être disposés à s'en servir comme document de référence, et s'organiser en vue de son actualisation et de l'extrapolation des données qu'il contient pour la période cible du prochain plan quinquennel.

Une telle disposition aura l'avantage de motiver les organismes qui ont financé les derniers travaux et de susciter de leur part une éventuelle prise de participation aux travaux de remise à jour.

A notre avis, dans les conditions actuelles, l'approche "Actualisation" paraît la plus réaliste et la moins coûteuse pour la CEPGL.

La deuxième tâche en matière de Planification à savoir, l'amendement de l'enrichissement du statut type consiste en une action d'appui à la promotion du développement à un titre similaire au code des investissements communautaires. Les textes concernés ont déjà été élaborés avec l'assistance de la CNUCED et attendent leur amendement par la prochaine commission technique spécialisée en la matière avant leur adoption par le Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat.

En matière industrielle le programme comporte les points suivants :

- . Etude de préfactibilité sur la promotion des Emballages dans les pays membres de la CEPGL par le CDI.
- . Etude de factibilité de l'Industrie du bois CEA/MULPOC/FAO
- . Etude de préfactibilité de l'Industrie de la Pêche CEA/MULPOC/FAO.
- . Evaluation des projets communautaires de la C E P G L.
- . Etude d'opportunité d'une industrie communautaire d'aliments de bétail.
- . Etude de factibilité de l'Industrie communautaire des produits laitiers.
- . Identification de nouveaux projets communautaires et
- . Préparation des projets à soumettre au PNUD pour le prochain chiffre indicatif de Planification.

La plupart des Etudes programmées ont déjà démarré avec l'assistance des organismes multilatéraux et doivent se poursuivre dans la période.

Le projet d'un véritable fonds d'Etude prévu à partir du budget 1986 du SEP prévoit :

- . d'accroître la mobilité des cadres dans les Etats pour réaliser les enquêtes nécessaires aux Etudes et à l'élaboration des dossiers de projets ;
- . de responsabiliser davantage les bureaux d'Etudes et organismes de promotion industrielle disponibles dans les Etats membres en finançant les Etudes de projets qui pourront leur être confiées (1).

Cette nouvelle disposition si elle pouvait être mise en oeuvre contribuerait largement à accélérer le processus de mise en oeuvre des projets identifiés au niveau du SEP. Mais le montant de 35.000 DTS pour ce fonds d'études pour l'année budgétaire 1986 paraît bien insuffisant face aux nombreuses Etudes à identifier ou à achever.

(1) Voir page 62 de ce rapport les Recommandations sur le renforcement des capacités de la BDEGL en la matière.

B) STRATEGIE ET PROGRAMMES INDUSTRIELS DES ETATS

1 - Stratégie d'industrialisation des Etats.

La revue des stratégies et objectifs nationaux de développement industriel permet de dégager les grandes lignes de la stratégie industrielle suivie dans les Etats en général.

Il apparaît une volonté commune de mettre en place :

- Une industrie basée sur la substitution des importations soit par le potentiel de production des unités existantes non utilisé (cas du ZAIRE) et par l'implantation des unités nouvelles basées sur l'importation des matières (BURUNDI, RWANDA) soit par la valorisation des matières premières locales (agricoles et minières) pour remplacer les importations et économiser les devises.

Dans ce cas, l'objectif est la fabrication locale des produits de grande consommation (Produits alimentaires et matériaux de construction).

- Une industrie de fabrication de biens intermédiaires afin de créer un tissu industriel intérieur intégré.
- Une petite et moyenne industrie qui doit être promu par les organismes de développement mis en place (ANEZA, SOFIDE, CPI et BUNEP) au niveau national.
- Une industrie moyenne et lourde souvent à vocation communautaire (gaz méthane du ZAIRE et du RWANDA, Cimenterie de KATANA, usines d'emballages, Barrage hydroélectrique de RUZIZI II).

Les projets retenus par la CEPGL rentrent parfaitement dans cette stratégie dont l'objectif principal est la réduction de coût par une échelle plus grande de production. Les projets pris dans leur ensemble n'ont toutefois pas réglé le problème de complémentarité entre les ressources disponibles d'une part et les unités projetées d'autre part.

Ces instruments de l'harmonisation industrielle en vue de l'intégration économique tel que le Code des Investissements communautaire, le statut-type des entreprises communautaires ont évité d'aborder cette question laissant les critères de sélection de projets devant cette tâche délicate.

Mais les critères sur l'importance des investissements, l'origine de matières premières et l'intérêt de plusieurs pays (au moins deux) aux produits à fabriquer ne permettent pas non plus d'établir des relations d'échanges de consommation intermédiaires entre les industries. Les choix sont basés sur des projets d'un certain nombre de branches industrielles identifiées sans aller plus loin.(1)

La requête de la CEPGL en vue de l'établissement avec l'assistance de l'ONUDI d'un schéma directeur d'industrialisation de la sous-région devrait partir de la définition claire d'une stratégie qui prend en compte les potentialités économiques des Etats intéressés mais également les contraintes objectives à leur développement.

2 - Programmes industriels nationaux (2)

La revue des investissements industriels des plans rwandais et burundais (en l'absence d'une programmation des projets zaïrois) appelle la remarque essentielle de la similitude des projets programmés ici et là sur la base de potentiâlités presque identiques avec pratiquement les mêmes chances de ne pas voir se réaliser la plupart desdits projets avant les termes des Plans respectifs pour les mêmes raisons : insuffisance de ressources financières intérieures, forte dépendance des bureaux d'Etudes étrangers pour l'élaboration des dossiers d'investissement, coûts prohibitifs desdites études qui mettent par ailleurs beaucoup de temps à être réalisées, capacité de production hors de portée du seul marché intérieur réduit du fait de la faiblesse des Revenus mais également de la population.

L'approche comparative des projets industriels par branche indique qu'il n'existe aucune concertation encore moins de coordination entre les organes nationaux de planification dans le sens de la spécialisation et de

(1) cf Page 29 de ce rapport

(2) cf Programmes industriels du BURUNDI et du RWANDA. Annexe 2.

la complémentarité entre les unités de production dont la réalisation est projetée. Quelques exemples illustrent bien ce phénomène somme toute dangereux pour chacune des Economies.

C'est ainsi que le RWANDA et le BURUNDI envisagent tous deux de construire les projets suivants s'ils n'ont pas encore entrepris leur réalisation concrète :

- Industries alimentaires

- . Modernisation et accroissement de capacité des abattoirs
- . Aliments de bétail
- . Complexes sucriers de l'AKAGERA (RWANDA) et MOSSO (BURUNDI)
- . Brasserie de KIGALI (RWANDA) et de GITEGA (BURUNDI)

- Industries Textile habillement et chaussures

- . Production de fils Ramie, filature et tissage au RWANDA, fabrication de sacs de jute au BURUNDI.
- . Traitement et impression de Tissus à KIGALI et GISENYI/RWANDA alors qu'il existe un complexe textile à BUJUMBURA (BURUNDI).
- . Usines de chaussures au BURUNDI et au RWANDA.

- Industries du bois et dérivés

Usines de panneaux de particules dans les 2 pays malgré les faibles ressources en matière première tandis que les autorités zaïroises projettent de réaliser un grand projet de transformation de bois et de fabrication de contreplaqués à l'échelle de la Communauté.

- Matériaux de Construction

- . Cimenterie de MATONGO de 120.000 T de capacité (BURUNDI)

. Cimenterie de CYANGUGU (RWANDA) alors qu'il existe des cimenteries sur des gisements de calcaire importants dans la sous-région KALEMIE (ZAIRE à proximité des frontières du BURUNDI) sans compter celles de MASHYUZA (RWANDA) déjà fonctionnelle et de KATANA (qui ravitaillait les 3 pays avant les indépendances) toutes deux déclarées communautaires par un sommet des Chefs d'Etat en 1979.

Malgré la volonté d'intégration économique des Etats exprimée dès la conférence au sommet qui a abouti à la création le 20 Septembre 1976 de la "Communauté Economique des Etats des Grands Lacs" et qui stipule

" la volonté commune de créer une unité plus vaste qui transcende les particularités nationales et renforce la compréhension entre nos Etats afin de répondre aux profondes aspirations de nos populations, à la consolidation d'une fraternité et d'une solidarité intégrée dans les domaines économique, technique, financier et culturel".

la 3e session de la commission technique spécialisée de la Planification, de l'Industrie, de l'Agriculture et des Ressources naturelles a lors de ses travaux du 29 Juillet au 2 Août 1980 introduit une limitation essentielle à l'impact des projets communs ou communautaires dans les plans nationaux, laissant ainsi libre cours à la duplication des projets tels que développée depuis lors et illustrée supra. Cette commission a fait préciser dans les textes qui ont été adoptés.

" que l'attribution d'un projet communautaire à un Etat membre de la CEPGL dans un secteur donné de l'Economie n'exclut pas la possibilité pour un autre Etat membre de la Communauté d'entreprendre les activités analogues sur le Plan National dans le même secteur de l'Economie".

A partir de ce constat, on ne doit plus s'étonner aujourd'hui que la Planification au niveau communautaire et l'intégration économique aient buté sur le développement des micro nationalismes et la concurrence entre les Etats sur la localisation des organismes et projets à vocation communautaire.

C) INDUSTRIALISATION DE LA C E P G L AU SEIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE.

La Communauté Economique de l'Afrique Centrale comprend outre les trois Etats de la CEPGL, tous les Etats membres de l'UDEAC, l'Angola et Sao Tomé Principe.

La réunion sous régionale sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la décennie du développement industriel en Afrique qui s'est tenue à BANGUI du 18 au 22 Février 1984 avait permis aux groupements sous régionaux CEPGL, UDEAC et les Etats membres de soumettre leurs programmes et projets de développement industriel.

En ce qui concerne la CEPGL les projets présentés l'avaient été à titre d'information pour permettre à l'ONUDI, à l'UDEAC et à la CEPGL de visualiser les programmes prévus ici et là et de faciliter la concertation sur l'ensemble des possibilités d'industrialisation dans toute l'Afrique Centrale dans le sens de la coopération souhaitée.

1 - Liste des Projets Communautaires soumis par le C E P G L.

Il s'agit de 14 projets des branches Agro-industries, industries forestières, industries mécaniques, industries chimiques, matériaux non métalliques et Energie.

- Agro-industries

- . Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage (étude préliminaire)
- . Développement intégré de l'Industrie de la Pêche (actualisation d'une Etude de préfactibilité coût \$ US 105.000

- Industries forestières

Installation d'un complexe industriel pour la transformation du bois.

- Industries mécaniques

- . Production de bouchons-couronnes au BURUNDI
- . Production de machines et d'équipements agricoles au RWANDA.

- Industries chimiques

- . Production d'engrais azotés à partir du gaz méthane du Lac KIVU (RWANDA - ZAIRE).
- . Création d'un complexe de méthanol (ZAIRE)
- . Projet Pilote de fabrication d'alcool (RWANDA)
- . Extension d'un laboratoire pharmaceutique régional (BURUNDI).

- Industries non métalliques et Matériaux de Construction

- . Extension d'une bouteille-verrière (BURUNDI)
- . Extension de la Cimenterie de MASHYUZA (RWANDA)
- . Réactivation de la Cimenterie de KATANA (ZAIRE).

- Energie

- . Développement des ressources en tourbe (BURUNDI - RWANDA - ZAIRE).

2 - Point d'exécution des projets industriels soumis par la CEPGL.

2.1. Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage.

L'orientation initiale du projet (à savoir, abattoirs, conservation de viande, produits laitiers...) a été modifiée. Les Etats ont redéfini l'objectif qui consistera à développer une industrie des produits laitiers. L'Etude de factibilité réalisée dans le cadre de cette option a été approuvée par la Commission Technique Spécialisée en matière d'Industrie de la CEPGL en Juin 1985. L'unité de production sera implantée à GOMA (ZAIRE) et il existe un programme de développement de l'Elevage pour le NORD-KIVU.

La taille du marché exigée pour les produits, l'unité intéresse le ZAIRE et le RWANDA ; le BURUNDI s'y associera éventuellement.

2.2. Développement intégré de l'industrie de la pêche

Le projet n'est pas plus avancé qu'en Février 1984. Les Etudes complémentaires confiées à la FAO n'ont pas encore démarré.

2.3. Complexe industriel pour la transformation du bois.

En Février 1984, il existait une étude de préfactibilité préliminaire sur le projet. Cette étude devrait être complétée par l'évaluation des ressources forestières de la région de KISANGANI au ZAIRE. Ce complément est attendu pour la fin du mois de Septembre 1985.

2.4. Fabrication de bouchons-couronnes (BURUNDI)

Il s'agit d'un complément à l'usine de bouteillerie-verrerie de Bujumbura qui est opérationnelle depuis 1983. En raison des problèmes de taille de production, de limitation des débouchés d'écoulement de coût de revient, à l'usine principale, l'aspect adjonction "Fabrication de bouchons-couronnes" n'a pas évolué pour le moment.

2.5. Production de Machines et d'équipements agricoles (RWANDA)

Il existe au RWANDA deux usines Rwandex Chillington et Rwanda Steel, la première fonctionnant depuis 1984, la deuxième devant entrer en production avant la fin de l'année 1985. Toutes les deux usines doivent produire des houes, des machettes et accessoirement des brouettes dans un premier temps, avant d'entamer à une autre phase de diversification, la fabrication des charrues, charrettes, motoculteurs, égraineuses.. Pour le moment les produits proposés le sont à des prix très concurrentiels (2 fois moins chers que ceux importés) dans la sous région. La CEPGL devra aider à négocier des débouchés sous régionaux pour ces matériels de production agricole.

2.6. Production d'engrais azotés

Ce projet s'insère dans un complexe d'exploitation, de transport et de transformation du gaz méthane du Lac KIVU appartenant au RWANDA et au ZAIRE (Réserve estimée à 60 Milliards de m3).

Les sous projets de ce complexe sont :

- . 2 stations de captage et épuration du gaz :
 - 1 à GISENYI (RWANDA) capacité prévue de 25 Millions de m³/an.
 - 1 au ZAIRE capacité de 20 Millions de m³/an.
- . 1 gazoduc de 50 km pour ravitailler la cimenterie de KATANA (ZAIRE)
- . 1 usine d'engrais azotés à GISENYI (RWANDA) d'une capacité de 2.000 t/an
- . 1 usine pilote de fabrication d'alcool (au RWANDA) liée au projet précédent.

En ce qui concerne l'usine d'engrais azotés, il existait une étude de préfactibilité en 1984. La CEPGL vient de lancer l'appel d'offre pour l'étude de factibilité qui doit durer deux ans à compter du 15 Octobre 1985. L'Etude sera financée par le FED (Fonds Européen de Développement). La mise en place de l'usine est prévue pour la période fin 1988 début 1989.

2.7. Extension d'une bouteille- verrerie (au BURUNDI)

Les problèmes liés à l'exécution de l'extension de la verrerie (VERRUNDI) ont été évoqués au sujet du projet de fabrication de bouchons-couronnes cité plus haut.

2.8. Extension laboratoire pharmaceutique régional (BURUNDI)

Pas d'informations disponibles sur les études en cours.

2.9. Extension de la cimenterie de MASHYUZA (RWANDA) et réactivation de la cimenterie de KATANA (ZAIRE)

Ces deux projets ont été déclarés communautaires par la conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL.

L'extension de l'usine de MASHYUZA (capacité actuelle 50.000 t/an) est envisagée pour réduire le coût de production. Il est recherché actuellement la possibilité d'utiliser des énergies locales moins cher (gaz méthane) mais il semblerait que l'extension de l'usine à proprement parler poserait des problèmes en raison de la limitation des réserves de calcaire dans la région de CYANGUGU.

La cimenterie de KATANA quant à elle d'une capacité initiale de 60.000 t/an n'envisagerait au bout de la réhabilitation qu'une production de 30.000 t/an à partir de la fin de l'année 1985. L'extension envisagée devrait porter la capacité de production à 100.000 t/an.

2.10 Développement des ressources en tourbe de la sous-région

Aucun projet précis n'a été monté sur "le développement de la tourbe" dans la sous-région. Seuls les Plans Nationaux ont envisagé leur exploitation pour la substituer aux énergies importées (fuel oil) et à l'énergie à base de bois dans la consommation des ménages.(1)

3 - Projets industriels des Etats soumis à la Conférence de BANGUI.

Les experts nationaux des pays de la CEPGL avaient lors de cette conférence présenté quelques projets :

BURUNDI :

- . Production de café soluble
- . Création d'une distillerie
- . Extension complexe textile de BUJUMBEURA.

RWANDA :

- . Extension d'une fonderie d'Etain
- . Production d'équipement électrique
- . Production d'ingrédients actifs pour pesticides
- . Production de carbure de Calcium.

ZAIRE :

- . Réactivation de l'aciérie de MALUKU.

4 - Projets susceptibles de renforcer l'intégration industrielle de la C E P G L au sein de la C E E A C.

Les préoccupations de l'autosuffisance alimentaire étant reconnues comme devant constituer la base des politiques économiques en Afrique, une haute priorité devra être accordée aux actions qui concourent à

(1) Voir Annexe 2 "Revue des Programmes et Projets industriels en cours d'élaboration ou d'exécution dans les Etats".

l'amélioration de la productivité et de la production agricole dans les sous-régions économiques.

La revue des projets soumis à BANGUI par le Secrétariat Exécutif de la CEPGL et les Etats membres permet de retenir les projets d'un certain nombre de branches industrielles dignes d'intérêt au sens évoqué ci-dessus ; il s'agit :

- En industrie mécanique et métallurgique

- . de la production de matériels et machines agricoles
- . de la production d'acier.

- En industrie chimique

- . de la transformation du gaz méthane en urée ammoniac et engrais azotés
- . de la formulation de pesticides à base d'ingrédients actifs locaux.

Les projets actuellement identifiés dans ces branches et qui devront bénéficier de toute sollicitude des organisations internationales et des bailleurs de fonds dans le cadre de l'Intégration économique de la CEEAC sont par conséquent :

- . la réactivation de l'aciérie de MALUKU (Zaïre)
- . la production de machines et d'équipements agricoles (Rwanda)
- . l'exploitation et la transformation du gaz méthane en ammoniac, urée et engrais azotés (Rwanda - Zaïre)
- . la formulation de pesticides à base d'ingrédients actifs locaux (pyrèthre, Kaolin ...) Rwanda.

Le choix porté sur ces quatre projets ne signifie pas que certains autres projets communautaires de la CEPGL ne sont pas intéressants, mais peut-être pas compte tenu de leur taille, au niveau de la grande Communauté (CEEAC). On ne devra pas négliger non plus les graves problèmes de transport entre les différents pays de la région qui pénalisent fortement la mise en valeur de ces potentialités locales dans un espace économique relativement vaste.

5 - Programme minimum d'intégration industrielle de la CEPGL elle-même.

L'observation des Plans et Programmes Industriels Nationaux et projets industriels sur lesquels le Secrétariat Exécutif de la CEPGL procède à des études de préfactibilité ou de factibilité fait apparaître la nécessité de concentrer les efforts sur un minimum d'actions susceptibles de renforcer l'intégration industrielle avec les meilleures chances de succès.

Ces secteurs à notre avis sont :

Au niveau national dans chaque Etat

- L'agriculture et d'Industrie agro-alimentaire (mais échange de surplus)
- l'industrie pharmaceutique pour les produits de grande consommation.

Au niveau sous-régional

- l'industrie de fabrication de facteurs de production chimique et mécanique
- l'industrie des matériaux de construction et
- l'énergie dans le sens de l'autosuffisance solidaire et collective.

Il va sans dire que les actions de soutien au développement dans cette perspective doivent être menées au niveau national ; ces actions concernent le développement agricole, la mise en place des infrastructures de Transport et Communication, l'implantation de domaines industriels viabilisés, la formation des techniciens, nationaux de niveau moyen (contremaître, agents de maîtrise) et supérieur (Ingénieurs et cadres de gestion).

Les branches industrielles sur lesquelles l'accent sera mis au niveau communautaire telles qu'indiqué ci-dessus permettent de donner une haute priorité au niveau CEPGL aux projets suivants :

1- Fabrication de facteurs de production

La pression démographique constituant une contrainte objective à l'accroissement de la production agricole au BURUNDI, au RWANDA et même à l'Est du ZAIRE compte tenu des techniques culturales en usage actuellement, la toute première priorité dans le secteur industriel doit se rapporter à l'amélioration des instruments et facteurs de production.

Les usines de production de Matériels et équipements agricoles doivent bénéficier de la sollicitude collective des autorités des trois pays pour assurer leur viabilité et leur rentabilité. S'il apparaît qu'actuellement les prix de revient des produits Steel sont concurrentiels sur le marché sous régional par rapport aux produits similaires importés, des accords devraient être signés rapidement pour assurer des débouchés à ces deux usines.

A terme la réactivation de l'aciérie de MALUKU devra s'orienter vers la satisfaction des Consommations Intermédiaires (billettes, tôles et plaques d'acier) aux usines du Rwanda.

Le deuxième volet des industries de fabrication des facteurs de production concerne la mise en valeur :

- . du gisement de gaz méthane du Lac KIVU pour la production des engrais azotés
- . du gisement de phosphaté de MATONGO pour la production des engrais phosphatés.

Après une étude des besoins en engrais composés de la sous-région déterminés à partir de la composition des sols agricoles, mais également des besoins des plantes à cultiver, on pourrait objectivement envisager l'implantation d'une usine de reformulation d'engrais composés à base des ressources minérales enrichissantes disponibles dans la sous-région.

2- Energie.

Depuis la période avant l'indépendance la coopération communautaire en matière d'énergie était déjà établie et se développe rapidement avec la création de E G L (Energie des Grands Lacs) à Bujumbura, la création de SINELAC (pour l'exploitation, la distribution et la transformation du gaz

méthane), l'évolution des travaux d'érection du barrage hydro-électrique de RUZIZI II. Cet effort doit tout simplement être soutenu et renforcé dans le sens de l'autosuffisance collective et solidaire sur la base des ressources énergétiques disponibles.

3- Industrie des matériaux de construction

1. Cimenteries: De tous les trois pays, c'est la République du ZAIRE qui dispose d'un avantage comparatif certain pour la production du ciment. Abstraction faite des autres cimenteries qui fonctionnent dans ce pays, la cimenterie de KATANA qui fournissait avant les indépendances les trois pays se situe idéalement à proximité des frontières du BURUNDI et du RWANDA ; elle dispose de plus dans ses environs immédiats de toutes les matières premières nécessaires à la production du ciment à savoir calcaire, gypse et argile. Si sa capacité initiale de 60.000 t/an paraît insuffisante pour couvrir les besoins grandissants en ciment, il est prévu dans le cadre de sa réhabilitation de porter sa production à 100.000 t/an. Des dispositions sont envisagées pour lui fournir l'énergie nécessaire à son fonctionnement avec le gaz méthane du Lac KIVU. Cette cimenterie de même que les investissements connexes en particulier l'exploitation du gaz méthane devrait bénéficier de la haute priorité de la part des décideurs du Zaïre et de la Communauté.

La Cimenterie de MASHYUZA au RWANDA (capacité 50.000 t/an) désormais opérationnelle devrait constituer un appoint pour satisfaire les besoins en ciment des 3 pays.

La réalisation de la Cimenterie de MATONGO au BURUNDI devrait être différée jusqu'à ce que les besoins le justifient.

Si le ZAIRE a l'avantage de disposer dans son sol toutes les matières premières nécessaires au ciment, ce n'est pas le cas pour les 2 autres pays, car il ne suffit pas de disposer du calcaire en abondance pour fabriquer du ciment ; beaucoup de pays africains dépendent pour produire leur ciment du gypse importé de Grande Bretagne ou d'Espagne qui rentre pour 10 % dans l'usinage du ciment. L'orientation dans le sens de l'interdépendance collective devra permettre au ZAIRE de fournir à la cimenterie de MASHYUZA les autres ingrédients nécessaires au ciment.

Malgré le projet de cimenterie de MATONGO au BURUNDI les réserves même de la matière première principale (le calcaire) ne sont pas encore déterminées ; il est vrai aussi que les travaux de recherche et de sondage ont été prévus pour la période du plan actuel. Pour l'équilibre régional s'il n'est pas recommandé que le BURUNDI entreprenne lui aussi la réalisation d'une cimenterie, tout de suite il serait indiqué que ce pays oriente davantage ses efforts de recherches sur les phosphates (voir industrie chimique P.48)

Par contre dans le même secteur des matériaux de construction et ce dès que les réserves seront mieux connues sur les gisements de calcaire identifiés, le BURUNDI pourrait envisager :

- la production de chaux vive et éteinte, du plâtre
- la fabrication des produits de carrelage et des produits sanitaire, qui sont les uns et les autres actuellement importés dans les trois pays membres.

4- Industries pharmaceutiques

En raison de l'existence dans chacun des 3 pays d'un laboratoire pharmaceutique, une étude pourrait être envisagée pour évaluer les besoins par gamme des différents produits pharmaceutiques dans la Communauté et procéder à une répartition des spécialités en tenant compte des capacités des laboratoires disponibles. Toutefois chacun des laboratoires nationaux devrait produire pour ses besoins internes les produits de grande consommation en santé primaire tel que les sulfamides, les antipaludiens et les antibiotiques. Le laboratoire régional de BUJUMBURA dans tous les cas devra garder son caractère communautaire pour assurer le contrôle des normes thérapeutiques pour les échantillons de produits mis au point dans les laboratoires nationaux.

En attendant ou pendant que les chercheurs nationaux déterminent les possibilités de partir des plantes médicinales locales pour fabriquer les produits pharmaceutiques reconnus, tous les laboratoires nationaux devront procéder comme partout ailleurs en important les éléments de base à la formulation des produits de consommation ou d'utilisation courante.

III - RECOMMANDATIONS D'ACTIONS POUR UNE MEILLEURE COORDINATION
PAR LA CEPGL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES ETATS MEMBRES.

Le problème d'intégration reste ardu dans la plupart des organisations sous régionales africaines et en particulier dans la Communauté Economique des pays des grands lacs, où tout reste à construire en matière de structures d'infrastructures, d'instruments de promotion et même de formation de cadres.

La plus grande difficulté provient d'un certain mot d'ordre qui préconise des regroupements par cercle concentrique qui écartèlent les Economies déjà très fragiles des Etats entre les impératifs d'appartenance à plusieurs organismes sous régionaux à la fois.

Les moyens techniques, humains et financiers relativement faibles ne permettent pas de répondre à toutes les obligations et constituent la pierre angulaire qui limite les performances qu'on devrait apprécier avec objectivité et célérité.

Pour des pays comme le BURUNDI et le RWANDA par exemple qui appartiennent à la fois, à la Zone d'échange préférentiel (ZEP) d'Afrique Centrale et australe, au programme de développement du bassin du KAGERA (OBK) et à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et à la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC), être à jour pour les contributions annuelles de fonctionnement de tous ces organismes et répondre aux impératifs budgétaires nationaux constituent un véritable pari ; affecter des cadres compétents et conformes aux profils des postes internationaux et faire fonctionner correctement les structures nationales d'Administration et de production constituent un autre pari ;

Procéder à une planification économique en coordination avec les priorités, les instruments et les structures au niveau simultanément de plusieurs organismes sous régionaux constitue une gageure, même si les instruments et structures de coopération sont similaires dans les différentes organisations.

Il s'agira de revoir la tendance à cette prolifération d'organismes inter-Etats dans les différentes sous-régions en Afrique qui pose par leur grand nombre et leur enchevêtrement (cas OBK, ZEP et CEPGL) davantage de

problèmes à l'intégration économique qu'elle n'en résoud au détriment des Etats membres. Il en a découlé le retournement des Etats sur eux-mêmes et les conflits entre les actions nationales et celles des communautés sous-régionales.

Surtout par un phénomène d'osmose (extension et absorption progressive) les grands groupements régionaux connus dans le monde à ce jour ne se sont pas constitués par cercle concentrique et chaque pays membre n'est essentiellement concerné que par l'organisme auquel il appartient.

Les pays membres de la CEPGL gagneront à renforcer leur solidarité et l'intégration en leur sein par la mise en oeuvre conséquente des recommandations contenues dans de nombreux rapports existants (en particulier celles du rapport du Projet PNUD RAF/82/046 d'Avril 1985 déjà cité) et les quelques unes que cette mission nous a inspirées.

A) RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DU SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT

1 - Recommandations se rapportant aux structures.

Elles s'adressent aux autorités décisionnelles de la Communauté et concernent surtout la mise en oeuvre rapide des "propositions pour une nouvelle structure du Secrétariat Exécutif" formulées par la mission conjointe PNUD-CEA (Projet PNUD RAF/82-046 Avril 1985). Ces propositions peuvent se résumer ou aménager comme suit :

- Créer en plus du poste de Secrétaire Exécutif un poste de Secrétaire Général de la CEPGL qui sera nommé par un Conseil des Ministres. Nous préconiserons que cette nomination intervienne sur proposition d'un des Etats membres pour sauvegarder l'esprit de l'équilibre de répartition des postes entre les Etats.

- Le Comité Directeur de la CEPGL sera à notre avis présidé à tour de rôle par un Ministre ou Commissaire d'Etat de la CEPGL à l'instar des anciens Conseils des Ministres et Commissaire d'Etat. Le Comité Directeur devra se réunir deux fois par an, le Secrétaire Exécutif en assurera le Secrétariat ; ce comité préparera le programme d'activité de la CEPGL (Secrétariat Exécutif et Organismes spécialisés) et en contrôlera l'exécution.

- Instituer les réunions sectorielles institutionnalisées qui semblent plus efficaces que les anciennes Commissions techniques spécialisées. Toutefois ces réunions qui seront organisées annuellement permettront de renforcer le rôle technique du secrétariat exécutif et les relations techniques entre les fonctionnaires communautaires et nationaux sur des actions sectorielles précises. Les réunions sectorielles institutionnalisées partiront des bilans d'activités et d'un programme minimum circonscrit aux actions prioritaires déterminées pour une période donnée (1 an) .

- Il est recommandé un allègement des structures proprement dites du secrétariat exécutif en instituant trois nouvelles directions (1) qui se répartissent de façon plus rationnelle les tâches administratives et techniques tout en permettant au secrétariat exécutif de jouer un rôle

(1) Voir projet de nouvel organigramme du secrétariat exécutif de la CEPGL en Annexe n° 6. base proposition la mission PNUD-CEA RAF/82-046

accru dans le domaine de la coordination du développement et de l'intégration économique des Etats. Ces trois Directions sont :

- La Direction de l'Administration et des Finances
- La Direction de l'harmonisation des politiques, et
- la Direction des Programmes de développement.

La Direction des Programmes de développement devrait comporter selon le rapport cité quatre divisions à savoir :

- . la division de l'Alimentation et de l'Agriculture
- . la division de l'Industrie,
- . la division des échanges commerciaux intra-communautaires, et
- . la division des transports et communications.

Une telle structure allégée devrait améliorer et surtout raccourcir les procédures d'adoption des travaux préparatoires aux actions prioritaires dans le domaine économique.

Les propositions du rapport du Projet RAF/82/046 indiquent en particulier (1) qu' "avec une structure réduite, souple et qualifiée, le secrétariat exécutif permanent devrait en matière d'actions de développement procéder suivant le cas ou participer à :

- des Etudes économiques générales ou sectorielles ayant pour but d'orienter les décisions des Etats membres concernant des actions précises (par exemple en matière de production et d'échanges intra communautaires, d'infrastructures économiques nationales ou communautaires, de coopération monétaire et financière, de relations économiques avec des Etats tiers...)

- des travaux techniques tendant à la coordination d'opérations de développement en cours dans deux ou l'ensemble des Etats membres et, le cas échéant, à leur fusion en une action communautaire."

2 - Recommandations quant aux structures de la Direction des Affaires Economiques chargée de la Planification et de la Promotion Industrielle.

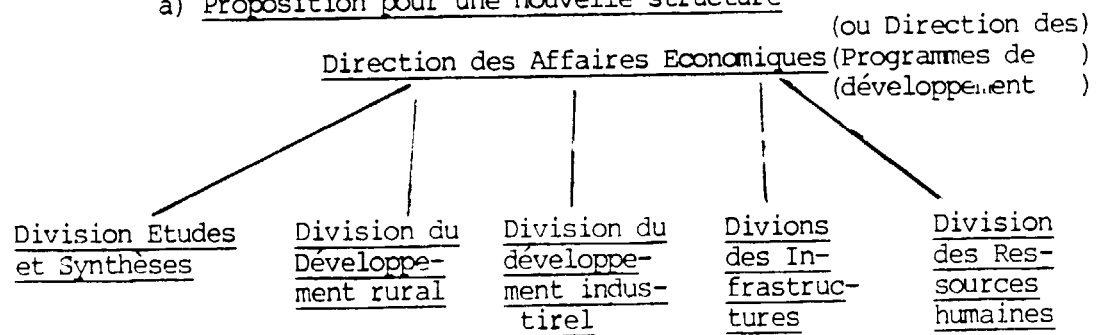
Les propositions du rapport du Projet RAF/82/046 (Avril 1985) en matière de réorganisation de la Direction des Affaires Economiques qui

(1) cf P.4 point 11 de la Note portant sur une proposition de restructuration du Secrétariat Exécutif Permanent de la C E P G L.

qui deviendra la Direction des Programmes de développement pourrait être adoptées nonobstant quelques améliorations à savoir, l'institution en plus des Divisions Alimentation, Agriculture, Industrie, échanges commerciaux intra-communautaires et Transports et Communications, de deux divisions, à notre avis indispensables que sont les Divisions des Etudes et Synthèses qui pourrait englober les attributions de l'actuelle section "Etudes et Statistiques" procèdera aux Etudes économiques générales sur la Communauté et les Etats membres et collectera toutes les données nécessaires à la planification et aux projections économiques communautaires. La Division des Ressources Humaines en collaboration avec les Départements de formation professionnelle et du Travail des Etats membres pourrait entreprendre les travaux se rapportant :

- à l'harmonisation des politiques de formation professionnelle et technique
- à la projection des besoins en formation technique et professionnelle en liaison avec les programmes, projets et entreprises d'intérêt communautaire des secteurs prioritaires d'activités, et
- à l'adéquation de l'emploi et de la formation technique professionnelle et scientifique au niveau de la sous-région.

a) Proposition pour une nouvelle structure



b) Prévision de Personnel pour cette nouvelle structure

Le Directeur de formation macro-économique doit avoir une bonne expérience (10 ans) et avoir assumé des responsabilités en coordination du développement ou en Planification.

Division du développement rural

Le chef ou coordonnateur doit être un agro-économiste (5 ans au moins d'expérience en Economie Rurale) ; ses deux collaborateurs doivent être l'un économiste (niveau maîtrise) et l'autre agronome.

Division du développement industriel

Le Coordonnateur doit être un planificateur (Economie industrielle); ses collaborateurs au nombre de trois devront avoir les références suivantes : 1 Analyste de Projets, 1 gestionnaire et 1 évaluateur de projets.

Division des infrastructures.

Le coordonnateur sera un ingénieur des travaux publics; ses collaborateurs au nombre de deux seront respectivement Economiste (option Planificateur des Transports) et un ingénieur des Routes et ouvrages d'Art.

Division des Etudes et Synthèses.

Le coordonnateur sera un macro-économiste et ses deux collaborateurs spécialistes en Analyse financière et en Travaux statistiques.

Division des Ressources Humaines

Le Coordonnateur devra être un démographe spécialiste en planification de l'emploi et de la formation ; ses deux collaborateurs pourraient être des spécialistes en travaux statistiques.

Le Secrétariat exécutif ne devrait pas avoir des problèmes particuliers à disposer du personnel spécialisé dans ses structures techniques. On pourra procéder à une réaffectation fonctionnelle des cadres disponibles au siège ou dans les institutions spécialisées de la Communauté. Cette proposition permettra au Secrétariat Exécutif de résoudre le problème actuel de mauvaise affectation des cadres et d'économiser les ressources nécessaires soit à l'indemnisation des fonctionnaires en partance soit à payer les droits de première installation à des nouveaux arrivants.

Toutefois à défaut de cette approche le secrétariat devra exiger pour chaque poste vacant ou non pourvu que les Etats membres lui adressent au moins trois candidatures parmi lesquelles le comité de direction pourra retenir le cadre le plus méritant.

3- Recommandations quant aux fonctions de la Direction des Affaires Economiques.

En matière de fonction de la Direction des Affaires Economiques ou de celle qui en tiendra lieu, le secrétariat exécutif en collaboration avec les autres organismes spécialisés de la Communauté, à savoir IRAZ, EGL, BDEGL devra procéder à une détermination et à une coordination des différents programmes d'activités (1 fois par an) pour éviter les chevauchements et les doubles-emplois, sources de gaspillage de temps et de ressources (techniques et financières).

Il apparaît pour le moment un certain chevauchement ou confusion entre les attributions de la Direction des Affaires Economiques (1) du secrétariat exécutif et celles du Département des Etudes et Projets de la BDEGL. (2)

Il devrait revenir à la Direction des Affaires Economiques tous les travaux de recherche statistique, de diagnostic et de projection sur les Economies des Etats membres et de la Communauté.

Cette Direction devra ensuite, s'atteler à la détermination du cadre général du développement de l'intégration économique et des échanges commerciaux et à l'identification des stratégies, politiques, secteurs, programmes et projets prioritaires et au suivi de leur mise en oeuvre. Tout au plus irait-elle jusqu'à la phase d'Etudes de préfactibilité des projets identifiés ; la BDEGL devra prendre le relais à partir de là, telle que nous le préconisons dans notre recommandation la concernant (cf P. de ce rapport)

(1) Voir attribution de la Direction des Affaires Economiques du SEP-CEPGL à la Page. 8... du Présent Rapport.

(2) Voir attribution du Département "Etudes et Projets" BDEGL à la Page. 14. du Présent Rapport.

Chacune des divisions de cette Direction devra se spécialiser dans l'identification, les Etudes de préfaisabilité, la programmation et le suivi de l'exécution des projets prioritaires d'intégration économique, de son domaine (Agriculture, Industrie et Infrastructures).

4 - Recommandations quant à la mobilité des fonctionnaires du Secrétariat Exécutif.

L'idée de création d'un fonds d'Etude au budget du secrétariat devra être soutenue par les organes de décision de la Communauté pour permettre une plus grande mobilité des cadres dans les Etats membres.

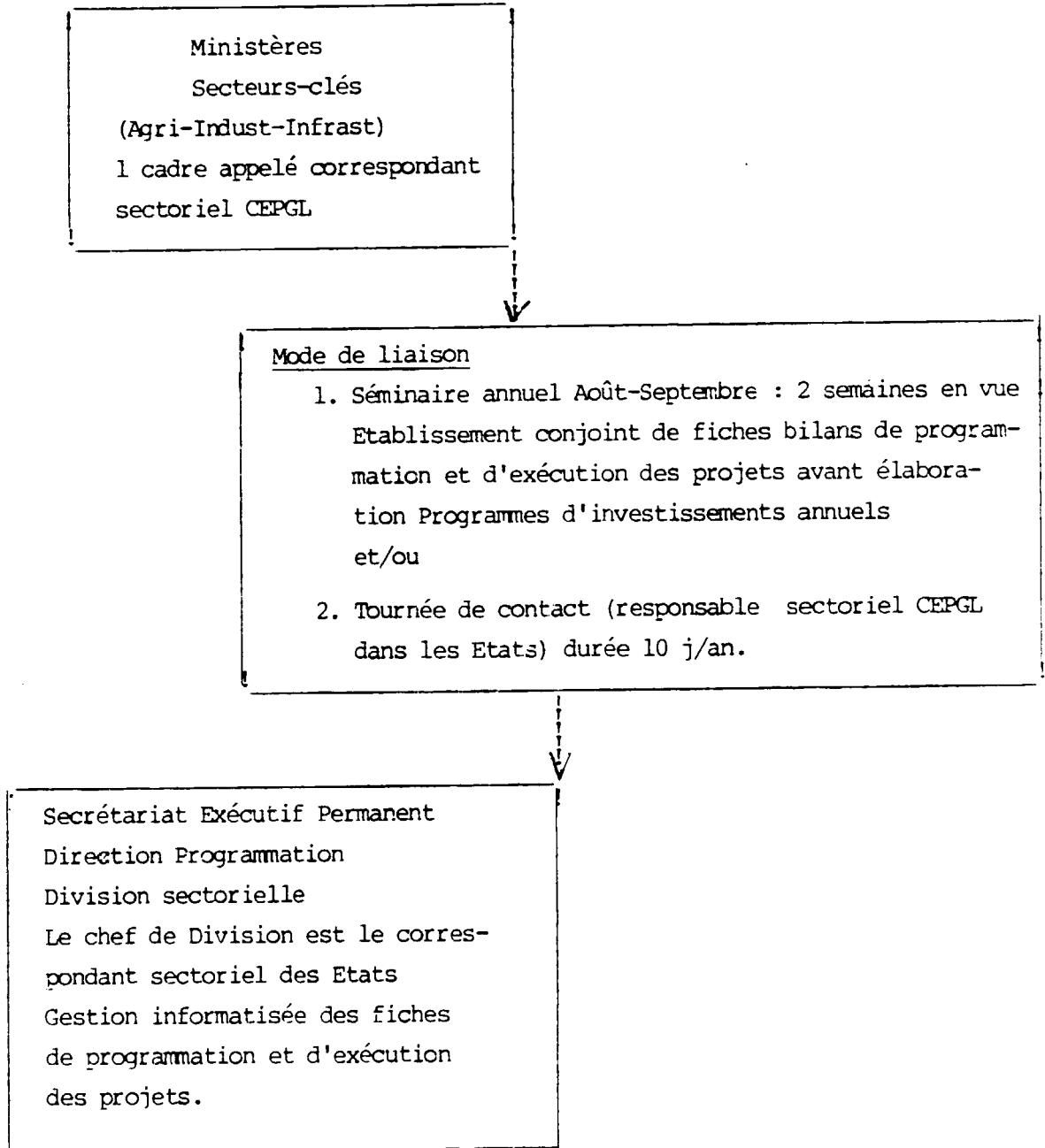
La collecte des données de base en matière économique pour réaliser les Etudes, le suivi de l'exécution des projets exige des tournées tout au moins au niveau des départements techniques de tutelle dans les Etats membres.

Le montant du fonds d'Etude prévu pour 1986 étant d'environ 35.000 DTS, le secrétariat exécutif devra en envisager une utilisation parcimonieuse. Nos recommandations dans ce sens seront :

- La première : faire établir avant chaque exercice et en milieu d'exercice budgétaire par chaque Division technique un programme d'activités comprenant les besoins en déplacement dans les Etats sur la base des programmes généraux élaborés par le Secrétariat Exécutif pour lui-même (en concertation comme déjà dit avec les autres organismes spécialisés). Cette démarche permettra une meilleure responsabilisation et occupation des cadres sur des travaux précis sur la base desquels ils pourront être jugés lors des bilans d'activités (semestriels ou annuels.)

- La deuxième : pour permettre à tous ceux dont les travaux l'exigent de faire les déplacements nécessaires, les indemnités de séjour dans les Etats membres (dont les cadres sont d'ailleurs ressortissants) devront être raisonnablement réduites. Elles pourraient être alignés sur les taux de per-diem(DSA) du système des Nations Unies. Le MULPOC de GISENYI qui est un organisme décentralisé de la C E A pourrait être approché par la direction des affaires financières et administratives du Secrétariat pour l'actualisation périodique des taux à appliquer aux fonctionnaires en mission dans les Etats. Nous préconiserions qu'il ne soit fait aucune distinction entre Directeurs et Fonctionnaires. A notre avis cette distinction n'a pas de raison d'être.

5 - Recommandations quant à l'établissement de relations fonction-
NELLES entre le Secrétariat Exécutif et les Départements techniques
des Etats Membres



N.B.: Il apparaît évident que les départements techniques des pays concernés doivent assurer à leurs cadres CEPGL (cf Point 2 du graphique précédent) tous les moyens de contact avec les entreprises et les promoteurs de projets communs et communautaires.

Ces dispositions permettront à brève échéance de créer une capacité communautaire (aussi bien au Secrétariat Exécutif que dans les Ministères techniques des Etats membres) d'analyse, de programmation et de suivi des projets. Cela se justifie par le fait que la dimension sous régionale n'est pas encore réellement intégrée dans les systèmes nationaux de Planification économique.

B) RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DE LA B D E G L

1 - Recommandations se rapportant au rôle de promotion industrielle de la B D E G L

La revue des attributions et des activités de la C E P G L devra conduire les autorités de la Communauté à responsabiliser davantage la BDEGL.:

- dans l'organisation et la réalisation des Etudes de factibilité des projets nationaux, communs et communautaires
- dans la recherche du financement des Etudes de factibilité et de la réalisation des projets
- dans l'organisation des tables rondes pour le financement des programmes prioritaires établis par secteur ou groupe de secteurs (exemple: programme agricole et industriel intégré, programme des transports et communication...) par la Communauté.

2 - Recommandation liée aux structures et fonctionnement de la B D E G L.

Dans le cadre de la réorganisation de ses structures en cours d'Etude par la Banque Africaine de Développement que celle-ci lie au déblocage d'une ligne de crédit et que certains actionnaires lient à la mise à jour de leur contribution au Capital social, la BDEGL devra :

- laisser à la Direction des Affaires Economiques du Secrétariat Exécutif, les Etudes économiques générales sur les Etats membres attribuées à son service "Etude économique et Programme", tout en ayant avec le Secrétariat exécutif des relations de franche collaboration pour ses besoins en informations économiques générales ;
- renforcer son département des "Projets et Etudes" par le recrutement de deux nouveaux fonctionnaires au profil d'Agro-industriel et d'ingénieur industriel pour diversifier quelque peu ses capacités à procéder aux Etudes de projets, et
- envisager la création d'un service de promotion des investissements dans ce département.

3 - Recommandations sur les relations entre la BDEGL et les organismes nationaux de promotion industrielle.

La BDEGL pourrait entreprendre (délai 6 mois) une évaluation des capacités disponibles en élaboration des projets dans les Etats membres. Cette Etude devra se faire dans les bureaux d'Etudes et organismes de promotion (BUNEP, CPI, OPEZ, ANEZA...) Banques et institutions de financement, Ministères Techniques et Entreprises importantes des Etats ou des privés.

L'objectif premier d'une telle étude sera l'évaluation des possibilités individuelles et collectives existantes et sous utilisées dans le domaine du montage des dossiers d'investissement.

Le deuxième objectif sera d'établir un répertoire des possibilités techniques (des organismes) et financières (des banques y compris la BDEGL) en matière de participation ou de réalisation des dossiers complets de factibilité des projets nationaux, communs et communautaires des pays membres.

Il découlera de cette étude la nécessité pour la Banque d'établir des termes de référence précis pour les Etudes (de factibilité) des projets ayant au moins une fiche d'identification ou un dossier de préfactibilité (élaboré par le Secrétariat exécutif ou les bureaux d'Etudes Nationaux) et de conclure des accords d'exécution, de sous-traitance ou de co-participation avec les structures, personnes, ou organismes pris individuellement ou en association pour élaborer les dossiers nécessaires à la banque elle-même ou à d'autres sources de financement.

Peut-être faudrait-il rappeler que l'une des vocations premières de la BDEGL est d'aider les Etats dans les Etudes, les préparations et l'exécution des Projets !

Une assistance ONUDI pourrait être sollicitée pour aider à effectuer l'Etude préconisée (1 consultant ONUDI 3h/mois qui travaillera avec un homologue de la BDEGL).

4 - Recommandations liées aux responsabilités des Actionnaires
quant à une meilleure efficacité de la B D E G L

Il va sans dire face aux besoins financiers croissants de la banque qui est devenue effectivement opérationnelle à partir de l'exercice 1984 que tous les actionnaires doivent se mettre en règle en payant leurs arriérés de parts de capital souscrites. La Banque n'en serait que plus crédible face aux partenaires étrangers parmi lesquels certains sont prêts à accorder des lignes de crédit.

En plus du capital souscrit et à libérer entièrement par les actionnaires, les actions de la série B destinées aux institutions financières et organismes de développement des Etats membres n'ont pas semblé avoir intéressées tous les pays membres. On peut noter en observant l'annexe n°3. du présent rapport portant liste des actionnaires de la B D E G L que seules quelques institutions du ZAIRE et du RWANDA ont souscrit aux actions de la Série B.

Il serait vivement recommandé que les banques, institutions et organismes de développement du BURUNDI en face autant. Somme toute, une participation accrue au Capital de la Banque constitue un acte de foi dans l'intégration économique de la BDEGL constitue l'instrument de financement privilégié.

C) RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DES ETATS

1 - Organisation d'Ateliers nationaux sur le secteur industriel.

Le ZAIRE et le BURUNDI devront formuler une requête à l'ONUDI en vue de l'organisation d'un atelier national sur la stratégie industrielle et la gestion du développement industriel dans le cadre de la Décennie du développement industriel en Afrique. Au RWANDA cet atelier est en cours de préparation avec l'ONUDI et aura lieu probablement en Novembre 1985.

Période : Court Terme, Avant Juin 1986

Durée de l'Atelier : 1 semaine

Objectifs de l'Atelier

- Evaluer les objectifs du Gouvernement et ses programmes de développement industriel
- Réajuster ou reformuler sa stratégie industrielle, les politiques et les instruments soutenant celle-ci.
- Définir les bases d'un schéma directeur d'industrialisation qui servira de cadre à la mise en oeuvre de la stratégie industrielle définie.
- Organiser la gestion économique du développement industriel et surtout assurer une meilleure coordination entre les départements techniques et les institutions de développement industriel concernées.

Personnes et institutions concernées.

Tous les responsables nationaux de l'Industrie, de l'Agriculture, des travaux publics, de l'énergie, de la banque nationale de développement, des mines, des eaux et forêts, de la chambre de commerce et de l'industrie et de l'Université.

Contenu de l'Atelier

- Présentation de l'évolution et de la structure du secteur industriel
- Opportunités et contraintes pour un développement industriel autocentré et autoentretenu
- Analyse de l'impact des stratégies politiques et programme industriels sur le développement du secteur industriel
- Diagnostic, proposition, organisation et amélioration du cadre institutionnel soutenant la gestion et le développement industriel
- Propositions pour une révision de la stratégie industrielle, des politiques et des instruments nécessaires à leur mise en oeuvre
- Proposition d'un cadre pour la préparation d'un schéma directeur d'industrialisation.

Responsabilités des gouvernements du ZAIRE et du BURUNDI

- Désigner un responsable national pour la préparation et la coordination des travaux de l'Atelier (Workshop) ; ce haut fonctionnaire très imprégné des problèmes industriels nationaux sera l'homologue de l'expert de l'ONUDI
- Fournir les locaux pour la tenue de l'atelier
- Fournir un secrétariat (personnel et matériel)
- Prendre des dispositions pratiques de transport pour les organisateurs et les participants
- Etude au niveau politique et adoption du Rapport des travaux.

Responsabilités de l'ONUDI

- Recruter un consultant ou désigner un expert macro économiste spécialisé en stratégie et politiques industrielles (4 h/m)
- Appui administratif
- Mission du siège de l'ONUDI pour préparer et prendre part à l'atelier

- Mission du siège de l'ONUDI pour préparer et prendre part à l'atelier
- Divers dont préparation de la documentation de base

2 - Coordination du développement Industriel intégré des Pays membres.

A partir des ateliers nationaux sur la stratégie industrielle et la gestion du développement industriel (en préparation au RWANDA, et recommandés à la page 64. de ce rapport pour le ZAIRE et le BURUNDI) :

Le Secrétariat exécutif de la CEPGL en collaboration avec le bureau régional de l'ONUDI à KINSHASA (SIDFA) devra préparer une réunion des responsables (Ministres et Commissaire d'Etat) des départements de l'Industrie des Etats membres pour arrêter une stratégie communautaire d'Industrialisation de la sous-région.

Cette réunion qui pourrait être envisagée avant la fin de l'année 1986 (délai 1 an) devrait se précéder d'une réunion des experts nationaux en industrie sous l'égide du SEP-CEPGL.

Lieu de tenue de la réunion siège CEPGL, durée 2 jours.

La réunion des experts qui préparerait celle des Ministres et Commissaire d'Etat ,

- reprendrait :

- . les stratégies politiques et instruments de promotion industrielle
 - . les orientations des schémas directeurs établis dans les Etats au cours des Ateliers, précédemment mentionnés et adoptés par les instances politiques nationales et
- tracerait les stratégies et politiques pour le schéma directeur d'industrialisation pour la Communauté.

L'implantation ici et là des projets ayant sensiblement modifié la configuration industrielle des pays de la Communauté par rapport aux objectifs d'intégration envisagés lors de la création de la Communauté, le SEP CEPGL devra entreprendre en collaboration avec les départements de l'Industrie des Etats membres un recensement industriel de la Communauté, car on peut faire la planification et en particulier la planification industrielle dans un univers inconnu, l'existant industriel constituant avant les nouveaux projets la base essentielle des projections.

L'ONUDI pourrait détacher un Planificateur Industriel ayant une expérience confirmée en Economie Internationale pour aider la CEPGL dans l'accomplissement des différentes tâches de coordination à savoir :

- la détermination d'une politique et d'une stratégie communautaire;
- l'établissement d'un schéma directeur d'industrialisation qui consistera dans la coordination et l'harmonisation des politiques, stratégie et schémas directeurs nationaux en vue d'une stratégie, des politiques et schéma directeur pour le développement industriel communautaire.

L'expert ONUDI pourrait être recherché dans la cellule conjointe CEA-ONUDI, au siège à VIENNE ou recruté.

Durée 2 ans.

Localisation du Projet : Siège CEPGL à GISENYI (RWANDA.)

D) RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE FORMATION

Formation n° 1

Renforcement de la Collaboration technique entre les structures du SEP-CEPGL.
et les Organes Nationaux en matière de Planification et de développement
industriel des Etats membres.

FORMATION N° 1) Séminaire sous régional en Planification Industrielle et Développement économique intégré

Responsabilité : SIDFA ONUDI (Conseiller régional hors siège ONUDI)

Durée : 6 semaines

Période : 1986

Personnes concernées : Cadres nationaux et du SEP - CEPGL

Effectif : 2 cadres par pays (1 du Ministère de l'Industrie
1 du Ministère du Plan) et 4 cadres CEPGL (Divisions Sectorielles de Planification).

Les cadres nationaux à sélectionner seront ceux directement liés à la gestion des Projets communautaires et à l'élaboration des Plans Nationaux.

Thème : Planification Industrielle et développement économique intégré.

Contenu : . Rappel des Techniques de Programmation industrielle
. Evaluation des projets industriels base différents critères liés aux objectifs communautaires
. Suivi de l'exécution des Projets multinationaux (responsabilités et modalités)
. Programmation des projets multinationaux dans les Plans Nationaux.

Objectifs :

. Immédiats

- former et sensibiliser davantage les cadres nationaux au développement communautaire.

. Ultérieurs

- intégration des projets communs et communautaires dans les programmes d'investissement et Plans nationaux et meilleure appréciation de leur impact sur l'Economie nationale et sous-régionale.

Justification :

Le dernier séminaire sur l'élaboration et l'évaluation des projets industriels pour économistes et ingénieurs chargés de la promotion industrielle au secrétariat exécutif et dans les Etats membres.

Date d'Avril - Mai 1982.

Formation n° 2

Séminaire Annuels (1 à 3 ans)

- Domaine : Planification Programmation et suivi des projets communs et communautaires.
- Durée : Semaines (période Août - Septembre)
- Effectif : 6 cadres CEPGL (2 par secteur agricole, industriel et des infrastructures)
3 cadres par pays membre provenant des Départements sectoriels
3 cadres (1 par pays membre, originaire du Ministère chargé de la coordination économique ou du Plan).
- Responsabilité : Ce séminaire devra être organisé sous l'égide du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL avec financement éventuel du PNUD (à solliciter)
- Contenu : Fiches types à élaborer et à mettre à jour conjointement sur les projets et entreprises communs et communautaires.
- Objectifs
- Meilleure adhésion des uns et des autres à la préoccupation d'une programmation continue et d'un suivi permanent des projets communs et communautaires.
 - Etablissement des relations soutenues de Travail sur les objectifs communs entre fonctionnaires nationaux et ceux du SEP.
 - Régler les problèmes de manque d'informations au Secrétariat Exécutif sur l'exécution des projets communautaires dans les Etats.
 - Assurer une meilleure prise en compte des projets dans les budgets annuels d'investissement des Etats.

Cette disposition permettra de désigner nommément dans chaque pays un correspondant CEPGL dans les départements-clés (Agriculture, Industrie et Infrastructures). Ce sont ces cadres nationaux qui seront en contact avec les entreprises et les promoteurs de projets communs et communautaires pour recueillir toutes les informations sur les projets et qui veilleront à leur intégration dans les programmes annuels et Plans nationaux en connaissance de cause.

C O N C L U S I O N

Il reviendra aux Etats membres de la CEPGL et en particulier aux organes de décision de reconsidérer dans leur globalité les objectifs que doivent atteindre le Secrétariat Exécutif et les organismes spécialisés de la Communauté :

- en revisant les attributions des uns et des autres pour éviter les chevauchements en particulier en ce qui concerne le Secrétariat Exécutif, la B D E G L et l'I R A Z ;

- en favorisant une meilleure coordination de leurs activités dans les domaines spécifiques de leurs attributions tout en encourageant la collaboration ;

- en procédant le plus rapidement possible aux réorganisations des structures en tenant compte des recommandations contenues dans les rapports des différentes missions internationales qui se sont penchées sur la question (en particulier le rapport du Projet PNUD RAF/82 - 046 Avril 1985) ;

- en favorisant un meilleur esprit de coopération entre les Etats eux-mêmes, entre les structures étatiques et les organismes internationaux qu'ils ont créés;

- en établissant un courant d'échanges fructueux entre leurs organismes communautaires et les institutions de coopération bilatérale et multilatérale, et

- en donnant à leurs propres organismes communautaires les moyens matériels, humains et financiers à la hauteur des vocations assignées à ceux-ci tout en exigeant une utilisation rationnelle et efficace de ces moyens.

- en n'entreprenant pas au niveau national des actions conflictuelles ou contradictoires aux objectifs d'intégration économique assignés aux organisations sous régionales qu'ils ont eux mêmes créées, les pays africains et en particulier les Etats membres de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs créeront de meilleures conditions d'intervention à

à l'assistance technique et financière internationale qui pourra opérer avec une plus grande efficacité dans des actions déterminées et clairement définies au niveau national d'un côté et au niveau de la coopération sous-régionale de l'autre.

Toutefois l'élan spontanée à l'origine de la création par exemple de la C E P G L devrait bénéficier d'une volonté politique soutenue pour la sauvegarde et le renforcement des acquis, qui ont coûté tant de mobilisations, d'énergie de compétence et de ressources financières durant 10 ans d'effort collectif.

C'est la seule garantie pour que la C E P G L soit un exemple d'intégration d'abord politique et ensuite économique en Afrique. A cette époque où à notre avis la prolifération des organisations sous régionales créent beaucoup de problèmes aux Etats qui les créent le renforcement de l'intégration économique au sein de la C E P G L nous paraît primordiale à la participation des pays membres à d'autres Communautés.

En réalité pour les trois pays, il s'agira de rétablir sur des bases nouvelles des habitudes d'union et de coopération que l'avènement aux souverainetés nationales a quelque peu émoussées.

ANNEXE N° 1

RAPPORT DE MISSION DANS LES ETATS MEMBRES

I. COMPOSITION DE LA DELEGATION :

La mission était composée comme suit :

ONUDI	: Monsieur Joachim FAVI Consultant, Chef de Mission
SEP de la CEPGL	Citoyen Kabamba S. Diate Chef de Division Planification et Industrie.

II. OBJET DE LA MISSION :

- Etude dans les départements chargés du Plan et de l'Industrie des structures et systèmes nationaux de Planification et de Développement Industriel dans la perspective de l'harmonisation et de l'établissement d'un schéma directeur d'industrialisation sous-régionale en vue d'une intégration économique de la CEPGL.
- Etude de processus d'identification et du mode de gestion des projets nationaux, communs et communautaires.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION :

Au sein de chaque pays membre, la mission s'est entretenue avec les cadres responsables chargés de l'Industrie et du Plan.

Il s'agit notamment pour le :

- RWANDA :

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
Monsieur Charles Nyanwigendaho,
Directeur de la Protection Industrielle.

- Ministère du Plan
Monsieur Ntoy
Chargé de la Planification

- BUJUMBURA

- Ministère du Commerce et de l'Industrie
Monsieur Ndengeyingoma Cyrille
Directeur du Département de l'Industrie

- Ministère à la Présidence chargé du Plan
Monsieur Augustin Ndabihoré
Directeur de la Programmation

- Z A I R E

- Commissariat d'Etat à l'Economie et l'Industrie
Citoyen Makiona
Directeur de l'Industrie

- Commissariat d'Etat au Plan
Citoyen Bombito
Directeur des Etudes Macro-Eco.

Citoyen Lukusa Menda
Directeur de la Planification.

IV. Séances de travail :

Au cours de nos différentes rencontres, les experts nationaux ont évoqué l'historique de leur plan quinquennal respectif et le mécanisme de concertation mis en place par chaque Etat pour l'élaboration du Plan.

Dans les exposés, les experts nationaux ont mis l'accent sur :

- la précarité des relations qui existent entre leur pays et le Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL dans le domaine du suivi de la Planification. Ils ont l'impression que la CEPGL tourne en vase clos.

- la difficulté de réaliser un schéma directeur d'Industrialisation dans la sous-région où la susceptibilité de chaque Etat empêcherait la circulation et la transparence de l'information lors du montage des différents Plans.
- le fait que les trois plans nationaux sont réalisés à des périodes différentes et ce qui est priorité pour un pays membre ne l'est pas nécessairement pour les deux autres.
- chaque pays tient à réaliser son Plan une fois adopté par les instances supérieures, ce Plan devient une réalité, une priorité.
- le niveau d'expérience dans le domaine de l'élaboration du Plan national est différent dans les trois pays.

Les experts nationaux ont émis les souhaits sur :

- la possibilité de voir un fonctionnaire "Planificateur" de la CEPGL participer activement aux travaux d'élaboration des Plans nationaux dans les pays membres et comme observateur quand le Ministre du Plan fait le tour des Départements.
- la mise en place d'une structure de "correspondant" efficace, opérationnel non seulement officiel, dans chacun des Etats pour mieux suivre ce qui se fait au Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL et réagir rapidement afin d'éviter les retards dans la correspondance, la collecte et la diffusion de l'information.
- la sensibilisation des Etats sur le travail de l'expert du Secrétariat Exécutif Permanent qui ne consistera pas à divulguer dans un Etat ce qu'il aurait vu faire dans un autre Etat mais de donner des conseils pour une meilleure intégration économique.
- la zone d'action de la CEPGL qui doit porter sur le RWANDA, le BURUNDI et la partie EST du ZAIRE. Les études du marché et d'autres investigations doivent se limiter en ce qui concerne le Zaïre à la Région du NORD-KIVU.

- l'intégration économique qui reste un élément très important. Les ressources doivent être canalisées dans le cadre de la coopération sous-régionale. Etant donné les dimensions des pays membres de la CEPGL, la viabilité à long terme de leur économie dépend largement du marché communautaire.
- le renforcement d'un arrangement de coopération dans la complémentarité c'est-à-dire la réalisation d'un projet avec l'engagement pour les autres pays membres de s'abstenir de monter les mêmes projets.
- la mise au point d'une procédure de consultation qui permette de jouer sur le caractère Inter-Etat du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL pour obtenir l'information nécessaire avant l'élaboration d'un Plan. Ceci permettrait aux Etats d'éviter le double emploi.
- l'évaluation des entreprises communes et communautaires qui doit se faire selon des méthodes éprouvées de diagnostic d'entreprises privées.

V. Conclusion :

Dans l'ensemble, la mission s'est déroulée comme prévu. Elle a pu discuter avec les différents cadres nationaux.

Les experts nationaux sont conscients du fait que si le Plan de Lagos, l'Acte final de Lagos et la Décennie Industrielle pour l'Afrique constituent un cadre général de travail, le Plan Directeur d'Industrialisation de la CEPGL reste un instrument d'exécution qui devra tenir compte des Plans nationaux et de la Formation des cadres appelés à gérer le Plan.

COURS DES MONNAIES CITEES.

(au 20 Septembre 1985)

1 UC (Unité de Compte = 1 DTS (Droit de Tirages Spéciaux)

correspondant approximativement à 1 \$ US

1 Zaïre-monnaie : environ 0,02 \$ US

1 Franc burundais : environ $\frac{1}{90,5}$ \$ US

1 Francs rwandasi : environ 0,01 \$ US

A N N E X E N° 2.

Revue des Programmes et Projets industriels en cours d'élaboration
ou d'exécution dans les Etats

L'étude comparative des trois documents du Plan du BURUNDI, du RWANDA et du ZAIRE fait apparaître, même s'il s'agit souvent des mêmes objectifs en matière de développement industriel, une disparité dans la programmation des projets qui n'est pas de nature à leur assurer une bonne coordination multinationale sur les plans temporel et physique.

Au Burundi le 4e Plan Quinquennal(1) 1983-1987 le programme industriel (industries manufacturières) prend 16,9 % des investissements prévus pour la période soit 18,1 Milliards FBU sur les 107 Milliards FBU d'investissements prévus.

Ces investissements font ressortir en terme d'effectifs de projets et de montant d'investissement pouvant être regroupés par tranche comme suit :

Industries agricoles	4 projets coût 0,5 Md FBU
Industries alimentaires	13 projets coût 9,0 Md
Industries textiles et cuir	7 projets coût 0,9
Industries de bois et du papier	7 projets coût 0,8
Industries chimiques	6 projets coût 1,9
Industries des matériaux de construction	12 projets coût 2,9
Industries diverses	7 projets coût 2,1

soit pour l'ensemble du secteur industriel un total de 56 projets pour un montant de 18,1 Milliards F Burundais.

(1) 4e Plan Quinquennal 1983-1987 de la République du BURUNDI.

Les principaux projets s'établissent comme suit, par branche :

1. Industries agricoles

- Conservation de légumes et de viande ; période de programmation 1984-1986 ; Coût 266,7 Millions de FBu. Objectif : stimuler la production des légumes et de la viande qui sont des produits alimentaires qui disposent par conséquent de débouchés, cadre autosuffisance alimentaire, la capacité prévue est de 5 tonnes/j ; 1'unité créera 100 emplois nouveaux.
- Aliments de bétail ; période de programmation 1983-1984. Coût 108,36 Millions de FBu ; Objectif: accroître la productivité du secteur élevage en développant la production intensive ; Capacité prévue 4 t/h emplois nouveaux à créer 35.

2. Industries alimentaires

- Sucrierie de MOSSO ; période de programmation 1983-1986
Coût 2750 Millions de FBu ; Objectifs : substitution d'importation et exportation, création d'un nouveau pôle de développement ; Capacité 15.000 t/an. Emplois nouveaux à créer 300.
- Brasserie de GITEGA : 2e brasserie du pays : Coût 2.240 Millions FBu; Objectif : décentralisation pôles de développement. Capacité 125.000 Hl/an portera la capacité nationale de brassage à 1 Million d'hl/an ; Emplois nouveaux à créer 250.
- Usines de café : période programmation 1983-1985.
Il s'agit de deux usines l'une à GITEGA, l'autre à BUJUMBURA;
Coût total 2,45 Milliards FBu ; Objectif : renouvellement de l'appareil de production, valorisation de la production agricole et exportation.
- Abattoir de BUJUMBURA : période de programmation 1985-1987.
Coût 702,6 Milliards de FBu ; Objectifs : modernisation appareil de production, renforcement de capacité productive et exportation de viande et peaux.

- Distillerie : période de programmation 1983-1985 : Coût 450 Millions de FBu ; Capacité 4 Millions d'hectolitres d'alcool par an ; Objectifs : valorisation de produits agricoles et sous produits industriels (canne et melasse) et substitution d'importation avec économies de devises, substitution partielle aux hydrocarbures d'importation ; 4 Millions d'hectolitres représentant 10 % des carburants à importer en 1985. Nouveaux emplois à créer : 80.
- Production et séchage du Tabac (n'est pas en réalité à cette phase un projet industriel mais servira à l'industrie de Tabac). Période de programmation 1983-1987 ; Coût 343,06 FBu. Objectifs : valorisation de production agricole locale, substitution d'importation et économie de devises : Capacité 1.500 t/an. Emplois prévus : 100.

3. Industries Textiles et Cuir.

- Usine de chaussures : période de programmation 1985-1987. Coût 298,07 Millions de FBu ; le projet comprend une tannerie et une fabrique de chaussures ; Capacité 13.000 paires/an. Emplois à créer : 143.
- Usine de confection de GITEGA : période de programmation 1985-1987 ; Coût 212,9 Millions FBu ; Objectifs : valorisation des produits du complexe textiles de Bujumbura en produisant des "Prêt à porter".
- Fabrication de sacs de jute : période de programmation 1983-1984 ; Coût 163,47 Millions de FBu ; Capacité 2 Millions de sacs/an. Objectifs : importation de fibres dans un premier temps production locale de fibres ultérieurement exportation 40 % des sacs dans les pays limitrophes. Nombre d'emplois prévus : 35.

4. Industries du Bois et du Papier.

Usine de panneaux de particules : période de programmation 1983-1987 ; Coût 580 Millions de FBu ; Capacité 20 m³/j ; Emplois : 100. Objectif : valorisation de matières premières végétales mais la résine sera importée.

5. Industries chimiques.

- Fabrication de phosphates à MATONGO : période de programmation 1986-1987. Coût 700 Millions de FBU ; Capacité 100.000 t/an. Objectif : valorisation des ressources minérales locales en vue de la production d'engrais phosphatés : Une usine d'engrais est prévue. Coût 1,2 Milliards de FBU. Emplois à créer : 200.
- Laboratoire pharmaceutique : période de programmation 1985-1986. Coût 600 Millions de FBU ; Projet déclaré communautaire : Objectif : substitution d'importation et exportation dans la CEPGL.

6. Industries de Matériaux de Construction.

- Cimenterie de MATONGO : période de programmation 1985-1987. Coût 2.250 Millions de FBU ; Capacité 120.000 t/an ; Emplois à créer 250 ; Objectifs : substitution d'importation (100.000 t/an) et économie de devises (1 Milliard de FBU).
- Briqueterie industrielle : période de programmation 1983-1985. Coût 290 Millions de FBU ; Capacité 100 T/jour : Emplois à créer : 115. Objectif : stabilisation des prix des matériaux de construction et promotion des entreprises nationales privées.
- Usine céramique de KAYANZA : période de programmation 1983-1985. Coût 290 Millions de FBU : Capacité 1.000 t/an ; Emploi à créer : 80. Objectifs : valorisation de matières premières locales, substitution d'importation et économies de devises.

7. Industries diverses.

- Verrerie : usine déjà en production depuis 1984 coût 1.230 Millions FBU. Capacité installée 10.000 t/an de verres creux ; Emplois créés : 175. Entreprises déclarée communautaire.
- Usine de cables et fils électriques : période de programmation 1984-1986. Matières premières à importer : Emplois envisagés : 75.

8. Mines et Energie.

- Phosphates de MATONGO

Objectifs : usines de ciment et d'engrais

Programme : 1984-1985 Sondages

1984-1987 Analyses chimiques

1985-1987 Travaux miniers (puits et galeries)

1987 Conclusion des Etudes et mise démarrage éventuel de la mise en exploitation industrielle (cimenterie et usine d'engrais).

- Tourbe. Le Burundi dispose d'importants gisements de Tourbe. Les réserves sont estimées à 500 Millions de tonnes (valeur calorifique 4.500 Cal/Kg). L'exploitation artisanale se fait déjà par procédé manuel . En 1982 la production est évaluée à 6.400 tonnes . Objectif 1987 47.500 tonnes. Objectif : développer la production et substituer son utilisation au bois dans la consommation en énergie des ménages ; Freiner la déforestation. Des études sont en cours pour l'utilisation industrielle de la Tourbe.

- Energie électrique : Potentialités nationales en hydroélectricité 500 MW puissance exploitée en 1982 30 MW ; Le programme comme 10 nouveaux projets d'un coût global de 8,264 Millions de FBu dont la ligne HT Bujumbura GITEGA (95 km) et le projet régional RUZIZI II (barrage et interconnexion de lignes HT interEtats CEPGL).

Le programme industriel du Plan Quinquennal rwandais (1982-1986). (1)
Un coût global pour la période du Plan et une tranche prioritaire qui dispose pour une année donnée (la première) d'un financement assuré. Le Programme est ainsi réajusté au fur et à mesure des disponibilités financières. Les principaux projets sont les suivants regroupés par tranche :

Transformation des céréales

- maïserie : coût global 300 Millions FRw tranche prioritaire 150
- malterie : coût global 500 Millions FRw tranche prioritaire non terminée.
- minoterie (à base de blé local) coût global 500 Millions de FRw.

Autres Industries alimentaires

- Complexe sucrier de l'AKAGERA; Coût global 7,2 Milliards de FRW
Capacité 15.000 t/an. Emplois agricoles et industriels à créer : 2.300.
- Raffinerie d'huile (réhabilitation d'une usine existante).
Coût 50 Millions de FRw.
- Agrandissement de l'Abattoir de KIGALI et Construction de 3 nouveaux abattoirs en régions (MUTABA, RUHENGARI et BUTARE). Coût global 165 Millions de FRw.
- Laiterie polyvalente de KIGALI. Coût approximatif 400 Millions FRW.
Capacité 5.000 litres par jour. Emplois à créer 220 à 350.
Objectifs : substitution d'importation et Economie de devises.
- Brasserie de KIGALI. Coût global 3 Milliards de FRW.
Capacité : 250.000 hl/an. Emplois à créer : 341.
- Aliments de bétail. Coût 174 Millions FRW
Objectif : valorisation de déchets industriels (drêche de brasserie)
- Aliments enrichis en protéines.

(1) Journal Officiel portant Plan Quinquennal 1982-1986 de la République du Rwanda.

Industries textiles

- Complexes agro-industriel de mériciculture à KIBUYE (phase agricole dans un premier temps)? Coût 105 Millions de FRW. Emplois :242. Objectifs : variation production d'exportation et création d'un nouveau pôle de développement.
- Production de fils de ramie. Coût total 1.830 Millions de FRW. Capacité 1.100 tonnes de fibres par an. Emplois - créer : 1.133. Objectifs : Cultures sur 1.100 ha, décorticage des écorces, usine de dégrimage, filature et tissage.
- Traitement et impression de tissus (KIGALI et GISENYI). Coût total 1.690 Millions de FRW.

Industrie du bois et dérivés

- Fabrique de panneaux de particules en bambous de GISENYI. Coût 400 Millions de FRW.
- Modernisation de papeterie Zama. Coût global 220 Millions de FRW.

Industries de matériaux de construction

- Cimenterie de CYANGUGU. Coût global 550 Millions de FRW.
- Fabrication de chaux vive et de ciment puzzolane (KIBUYE et BUHENGARI). Coût global 220 Millions de FRW.

Industries chimiques et pharmaceutiques

- Usine d'extraction du quinquina CYANGUGU OC 700 Millions FRW.
- Transformation de sulfate de quinine en quinine
 - Fabrication d'extraits de plantes médicinales BUTARE.
 - Extraction d'huiles essentielles
 - Usine d'extrait pâle de pyrèthre CG 80 Millions FRW.

Mines et Energie

- Fabrication de gaz industriels comprimés (azote oxygène et acétylène)
Coût 150 Millions FRW.
- Extraction de Gaz Méthane du Lac KIVU GISENYI.
Coût 8 Milliards de FRW.
- Cokefaction de tourbe CYANGUGU. Coût 300 Millions de FRW.
- Usine thermo-électrique à tourbe de 6 MW CYANGUGU.
- Centrale hydro-électrique de RUZIZI II. Coût 6 Milliards de FRW.
- Centrale hydro-électrique de RUSUMO. Coût 13 Milliards de FRW.
- Lignes d'interconnexion et de distribution d'Electricité MT sur
l'ensemble du réseau national. Coût global 2.381 Millions de FRW.

Industries de matériel agricole

Fabrication de houes, machettes, brouettes, charrettes et remorques
pour vélos. Coût global 1.500 Millions de FRW.

Industries des métaux et des produits minéraux métalliques.

- Production de Ferro-tungstène ; Coût global 800 Millions de FRW.
- Fonderie de fonte de fer et d'acier à partir de ferrailles.
- Laminoirs de fer à béton à partir de billettes importées.
Coût global 385 Millions de FRW.
- Complexes de fabrication de robinetterie et d'appareil électrique
de KIGALI. Coût global 490 Millions de FRW.
- Fabrique de grillage et treillis métallique OG 160 Millions de FRW.
- Fabrique de fûts métalliques. Coût global 150 Millions de FRW.

ANNEXE N° 3

Liste des Actionnaires de la BDEGL et situation du capital souscrit et échu au 31 Décembre 1984

	Nombre d'actions souscrites	Valeur en UC	Fraction échus en UC
<u>ACTIONNAIRES</u>			
<u>Série A</u>			
République du Burundi	6.375	6.375.000	1.912.500
République Rwandaise	6.375	6.375.000	1.912.500
République du Zaïre	12.750	12.750.000	3.825.000
	25.500	25.500.000	7.650.000
<u>Série B</u>			
Banque du Peuple (Zaïre)	157	157.000	31.000
Banque Rwandaise de Développement (Rwanda)	95	95.000	19.000
Regideso (Zaïre)	787	787.000	157.400
Sonarwa (Rwanda)	572	572.000	114.400
Banque Commerciale du Rwanda	50	50.000	10.000
Sonas (Zaïre)	1.102	1.102.000	220.400
Banque de Kigali (Rwanda)	50	50.000	10.000
Banque Commerciale Zaïroise	157	157.000	31.400
Banque de Kinshasa (Zaïre)	157	157.000	31.000
Banque Internationale pour l'Afrique au Zaïre (Zaïre)	47	47.000	9.400
Institut National de Sécurité Sociale (Zaïre)	157	157.000	31.400
	3.331	3.331.000	666.200
<u>Série C</u>			
Banque Africaine de Développement	1.000	1.000.000	200.000
Banque Belge-Zaïroise	101	101.000	20.000
Royaume de Belgique	3.500	3.500.000	700.000
	4.601	4.601.000	902.200
TOTAL	33.432	33.432.000	9.236.400

Extrait du Rapport d'Activités de la BDEGL 31 Décembre 1984.

A N N E X E N°4

BDEGL : Projets dont les accords de Prêts sont déjà signés

(Source BDEGL GOMA Août 1985)

1. Projet ETS KALINDA SEKWEKWE (Goma-Zaïre)
Activité de Transport et de Commerce Général dans le KIVU
montant crédit BDEGL 70 % soit 122,376 UC
30 % autofinancement.
2. Projet Boucherie-Charcuterie de MASISI (Goma-Zaïre)
Acquisition de matériel de traitement et de commercialisation
crédit BDEGL 58 % soit 474.788 UC
Le reste en autofinancement
3. Projet LENGSRAM (Kinshasa-Zaïre)
Installation centrale autonome de production d'oxygène pour la
fabrication d'Ampoules à incandescence de la marque.
Crédit BDEGL 3 % soit \$ US 148.000 (le reste en autofinancement)
4. Projet Sucrierie de KILIBA (Kiliba Sud-Kivu Zaïre)
Réhabilitation usine de 1.400 T de cannes/j et extension à 1.700 T/j.
Crédit BDEGL 3,63 Millions d'UC soit 10,8 % des besoins.
(Le reste 58 % par la BAD, autofinancement 31 %).
5. Projet ETS MWENDA-POLE (Goma-Zaïre)
Activités de Transport et Commerce
crédit BDEGL 5 Millions de Zaires soit 83 % du montant
(le reste 17 % en autofinancement).
6. Projet ETS MUHOZI (Goma-Zaïre)
Activités de Transport et Commerce
crédit BDEGL 5 Millions de Zaires (83 %)
le reste en autofinancement.

7. Projet BAT ZAIRE (Kinshasa-Zaïre)
Renouvellement et modernisation de matériel de fabrication de filtres pour cigarettes
crédit BDEGL 34,8 Millions de Zaïres (32 %) le reste 40 % crédit SOFIDE et 28 % autofinancement.

8. Projet Usine textile de KIGALI au Rwanda.
Première usine textile du Rwanda : projet de substitution d'importation teinture d'écrus, confection de vêtements ; tissage programme de 7 ans 3 phases.
crédit BDEGL (2e sous-phase 200.000 33 % le reste par la Banque Randaise de Développement et l'autofinancement.

9. Projet Hôtel Diplomate (Kinshasa-Zaïre)
Construction en hôtellerie (Hôtel 44 chambres + 3 appartements)
crédit BDEGL 17,623 Millions de Zaïres (%) le reste en autofinancement.

10. Projet SOTRAKI (Goma-Zaïre)
Usinage de café, équipements de transport (collecte en plantations)
crédit BDEGL 3,6 Millions de Zaïres (83 %) le reste en autofinancement.

11. Projet COGETRAF (Bujumbura-Burundi)
Usine de mousse ; acquisition d'équipements de production.
crédit BDEGL 12,94 Millions de FBu (56 %) reste en autofinancement.

12. Projet BUTEMBO SAFARI-BUS
Renouvellement de matériels de transport des personnes (2 autobus interurbains
crédits BDEGL 5,718 Millions de Zaïres \$63 %) reste en autofinancement.

13. Projet Polyclinique (Goma-Zaïre)
Soins médicaux ; acquisition de matériels performants.
Crédit BDEGL, 4,72 Millions de Zaïres (76 %) reste en autofinancement.

Suite Annexe N°4

BDEGL : Projets dont les accords de Prêt sont en négociation

1. Projet RUZIZI II Projet commun aux 3 Etats.
Localisation (BUKAVU Zaïre)
Construction 2e Centrale électrique de 40 MW
Le crédit BDEGL sera à financier la construction des maisons d'habitation.
2. Projet Hôtel Mille Collines (KIGALI-Rwanda)
Extension d'hôtel (63 à 99 chambres)
Crédit BDEGL 100 Millions de FRW (25 %) le reste 40 % augmentation de capital et crédit Banque Rwandaise de Développement (35 %).
3. Projet Imprimerie Nationale du BURUNDI (Bujumbura-Burundi)
Modernisation et extension d'imprimerie à Bujumbura et création de succursale à GITEGA.
Crédit BDEGL 100 Millions de FBu (28 %) le reste CCCE (France 28,57 %)
Subvention et dons 28 %, autofinancement 14,8 %.
4. Projet VERRUNDI (Bujumbura-Burundi)
Entreprise à vocation communautaire de production d'emballage en verre. Programme BDEGL de participation au Capital Social.
Coût de l'opération 2030 Millions FBu soit 16,54 Millions UC.
5. Projet REGIDESO UVIRA (Sud-Kivu Zaïre)
Production et distribution d'eau potable
Crédit BDEGL 485.000 US (15 %) le reste en autofinancement.

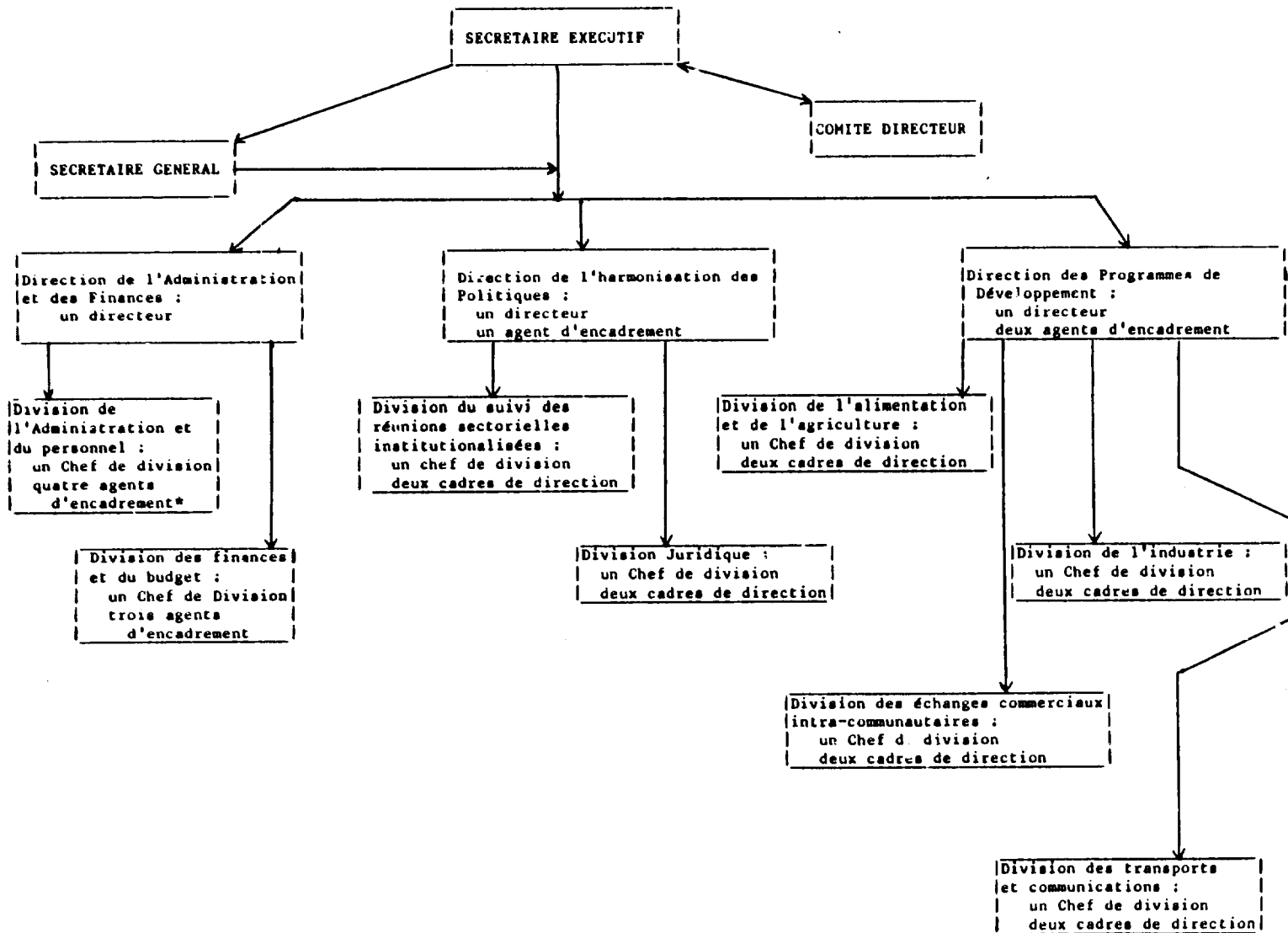
Tel.: 275 238

Télex : 602 COPGL RW.

ORGANIGRAMME

Comité Exécutif	Directions	Divisions	Sections	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Secrétaire Exécutif (01)</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Secrétaire Exécutif Adjoint (02)</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Secrétaire Exécutif Adjoint (03)</div>	Direction des Affaires Administratives et Budgétaires. (D4)	Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - Personnel - Intendance - Relations Publiques 	
			Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorerie - Comptabilité
			Programmation et Budget.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation Budgétaire - Exécution Budget.
		Direction des Affaires Economiques Techniques et Financières (D6)	Commerce Finances Immigration Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Paiements Immigration, Tourisme - Commerce/Douane
			Agriculture et Ressources Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture/Elevage - Ressources Naturelles
			T.P., Transport, Communication, et Energie	<ul style="list-style-type: none"> - T.P. et Transports - Communications et Energie
			Planification et Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation et planif./projets - Etudes et Statistiques
		Direction des Affaires Politiques, Juridiques, Sociales Culturelles et Scientifiques (D5)	Affaires Politiques et Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires Politiques - Information et Presse - Affaires Juridiques
			Affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Travail et Sécurité Sociale - Santé et Affaires Sociales
			Affaires Culturelles et Scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Education et Recherche Scientifique - Culture et Arts - Centre de documentation

PROJET DE NOUVEL ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT DE LA CEPGL



*En addition : Huit secrétaires et le personnel d'exécution

Avril 1985

A N N E X E N°7

Calendrier d'accomplissement de la mission

Dates

- 19-6 Arrivée à KIGALI
Contact avec PNUD du 19 au 21 Juin 1985
Discussion sur la mission et dispositions pratiques d'acheminement à GISENYI Siège de la CEPGL.
- 21-6 Arrivée à GISENYI
Prise de contact avec le Directeur chargé des Affaires Economiques (D6)
- 24-6 Séance de travail avec le D6 sur les termes de référence de la mission et dispositions pratiques en vue de son déroulement.
- 25-6 au 10-7 Séance de travail avec les fonctionnaires des divisions de la Planification et de l'industrie, des infrastructures, des Etudes et statistiques et de l'Agriculture.
- 11-7 Séance de travail avec le Secrétaire Exécutif (S1) assisté du Chef de Division de Planification et Industrie de la CEPGL.
- 17-7 Point de la mission avec le Directeur chargé des Affaires Economiques du SEP-CEPGL (D6) et dispositions pratiques en vue tournée dans les Etats membres de la CEPGL.
- 22-7 Arrivée à KIGALI en compagnie homologue (Chef) Division Planification et Industrie de la CEPGL.
- 23-7 Rencontre avec fonctionnaires Ministère de l'Industrie
15H-17H (Directeur de la Promotion Industrie) et du Ministère du Plan du RWANDA.
- 24-7 Arrivée à BUJUMBURA avec Homologue
- 25-7 16H Séance de travail avec Directeur de l'Industrie au Ministère du Commerce et de l'Industrie du BURUNDI.

- 26-7 10H Séance de travail à la Présidence de la République avec le Conseiller à la Planification.
- 27-7 11H Rencontre avec les conseillers techniques (Projet GTZ) allemands auprès du Ministère du Plan.
- 27-7 20H Arrivée à KINSHASA
- 29-7 Séance de travail avec Mr BAUDUY SIDFA UNIDO bureau PNUD et organisation de la mission dans les ministères techniques du Zaïre.
- 30 et 31-7 Rencontre avec les Conseillers et Directeurs des Ministères de l'Economie et de l'Industrie et ceux du Ministère du Plan. Fin de la mission de l'Homologue.
- 1er-8 Transit à Brazzaville et arrivée à BANGUI 23 H. Début mission conjointe au siège UDEAC avec Mr KAMOUN. Séances de travail avec les Départements techniques : Transports et Tourisme, Harmonisation Industrielle, Main d'oeuvre et Affaires Sociales, Recherche scientifique, Statistique, fiscalité du 2 au 8 Août.
- 9-8 Séance de travail avec le Secrétaire Général de l'UDEAC.
- 10-8 10H Départ pour Brazzaville (transit) et KINSHASA.
- 11-8 Départ de KINSHASA pour GOMA (transit) et GISENYI.
- 13-8 Arrivée à KIGALI séance de travail avec Mlle BOLEEN chargée des projets ONUDI et dispositions administratives, poursuite mission avec PNUD KIGALI.
- 15-8 Retour GISENYI siège de la CEPGL.

- 18-8 Séance de travail avec le Directeur des Affaires Economiques du SEP de la CEPGL. Compte rendu de la tournée dans les Etats et organisation séance de travail avec la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL).
- 21-8 Séance de travail avec Mr MUKKADEM expert de l'ONUDI associé au projet de développement des PME de l'ANEZA.
- 27-8 Matinée : seconde séance de travail avec l'ANEZA, rencontre avec le Directeur-Adjoint de l'ANEZA pour la région du KIVU (ZAIRE) agence du BORD-KIVU à GOMA.
- 28-8 10 H Seconde séance de travail avec le Directeur des Projets et Etudes de la BDEGL à GOMA
- 28-8 15H-17H Troisième séance de travail à l'ANEZA-GOMA avec Mr MOKKADEM et le Directeur Adjoint de l'ANEZA pour le BORD-KIVU GOMA.
- 29-8 8H30-10H Rencontre et séance de travail avec le Président Directeur Général de la BDEGL.
- 19-8 15H30 Séance de travail avec le Directeur Administratif (D4) du SEP de la CEPGL.
- 4-9 10H Accueil Mr KANOUN à l'aéroport de GOMA (Zaïre)
- 5-9 Matinée : briefing Mr KANOUN sur sa mission
- 5-9 15H Participation séance de travail sur mission Mr KANOUN avec le Directeur des Affaires Economiques (D5) du SEP-CEPGL à GISENYI.
- 6-9 9H Participation à la séance de travail Mr KANOUN avec Directeur MULPOC-CEA de GISENYI pour les Etats des Grands Lacs.
- 6-9 11H Participation visite de courtoisie Mr KANOUN au Secrétaire Exécutif a.i. et Secrétaire exécutif-adjoint chargé des Affaires Economiques.

- 9-9 10H Participation à rencontre Mr KANOUN avec le Comité de Direction du SEP CEPGL (D4 et D5)
- 10-9 10H Arrivée à KIGALI, séance de travail avec Mlle BOLEEN chargée de la coordination des projets ONUDI au PNUD.
- 11-9 8H30 Participation à séance de travail Mr KANOUN avec directeur de la Promotion industrie au Ministère de l'Industrie.
- 12-9 Visite de l'usine de fonderie de KIGALI et discussions à la Direction Générale de la SOMIRWA (Société Minière du Rwanda).
- 13-9 Echanges de vue avec Mr KANOUN sur mon rapport provisoire et orientations à donner aux recommandations identifiées pendant nos deux missions (harmonisation des vues).
- 14-9 Départ Mr KANOUN pour Bujumbura et propre retour à GISENYI.
- 16-9 Séance de travail avec le Directeur des Affaires Economiques du SEP CEPGL.
- 15-20 Sept. Rapport final.
- 21-9 Départ pour VIENNE via Bruxelles.